

LE MAROC

« DEFIS MAJEURS ET POSITIONNEMENT STRATEGIQUE SUR LA SCENE INTERNATIONALE »

Mémoire de géopolitique

du Lieutenant-colonel Chafik LAHJOUJI

dans le cadre du séminaire « Géopolitique Du Maghreb »

Sous la direction de Monsieur Bassam TAHHAN

Mars 2006

FICHE DOCUMENTAIRE

1. Le Maroc : défis majeurs et positionnement stratégique sur la scène internationale
2. 2006_memoire_geop_Maroc_positionnement_Lahjouji
3. Lieutenant-colonel, armée de l'Air, LAHJOUJI Chafik , Maroc
4. 22 mars 2006
5. Division D – groupe D6
6. Mémoire de géopolitique
7. En ce début du XXI^e siècle, le Maroc est confronté à de grands défis dans un monde en perpétuelle mutation. Pour pallier ses problèmes structurels internes, il a engagé, malgré les pesanteurs, une série de réformes politiques et socioéconomiques à la fois courageuses et pragmatiques pour bâtir un pays productif, solidaire et compétitif. Pour sortir de son isolement régional et de sa dépendance vis-à-vis de l'Europe, il entamé une véritable ouverture sur la scène internationale par la consolidation de ses liens méditerranéens et l'adoption d'accords économiques, diplomatiques et sécuritaires avec les Etats-Unis d'Amérique. Enfin, ses efforts ont porté sur une coopération Sud-Sud, particulièrement avec l'Afrique subsaharienne, qui devra ouvrir de nouvelles opportunités en matière de développement économique.
8. Maroc, Accords libre-échange, Processus de Barcelone, .

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : UNE DYNAMIQUE DE CHANGEMENT AUDACIEUSE ET PLEINE D'EMBUCHES

Vers des réformes structurelles de l'économie

Des réformes politiques probantes

Les droits de l'homme et la modernisation de la société : des avancées considérables à fructifier

L'INDH : une initiative novatrice centrée sur l'Homme

DEUXIEME PARTIE : LA POLITIQUE EXTERIEURE MAROCAINE : ACQUIS ET LIMITES

L'amarrage au « camp libéral » : un choix stratégique fondamental

Une réelle présence diplomatique à l'échelle régionale

Une intégration régionale toujours en panne

TROISIEME PARTIE : POSITIONNEMENT SUR LA SCENE INTERNATIONALE : UN RENOUVEAU ANNONCE

Le Maroc dans l'espace euro-méditerranéen : entre multilatéralisme et bilatéralisme

Le partenariat avec les Etats-Unis : un positionnement stratégique affirmé

La nouvelle politique africaine : un partenariat Sud-Sud en devenir

INTRODUCTION

De par sa situation géographique, le Maroc est un point de rencontre des mondes oriental, africain et européen. Pétri par l'histoire, il constitue un véritable creuset de cultures où différentes civilisations ont laissé des traces indélébiles, faisant du Maroc un pays original à plus d'un titre. Néanmoins, il est présenté dans les médias, tantôt comme un havre de paix à la nature éblouissante et contrastée, tantôt comme un pays arriéré et archaïque. La vérité est beaucoup moins simpliste et mérite plus d'approfondissement comme le souligne Pierre Vermeren en montrant que « derrière les clichés quelque peu romancés d'un côté, comme derrière la vision noire d'une société féodale de l'autre, se cache un pays bien plus complexe qu'on veut le voir »¹.

L'étude de l'histoire de ce pays nous montre déjà que, loin de l'image stéréotypée d'un pays arabo-musulman qu'on donne au Maroc, il reste un pays où la culture romano-berbère est très prégnante. En effet, après l'établissement des Phéniciens, des Carthaginois et des Byzantins, les Romains se sont installés au deuxième siècle avant JC pour une durée de quatre siècles où les rois berbères cohabitaient avec l'empire romain et où le pays a connu une période de prospérité avant le déclin romain à partir du deuxième siècle. Mais c'est à partir du septième siècle, et après une vive résistance des populations, que la conquête arabe va façonner l'histoire du Maroc. La conversion massive à l'islam s'est opérée de manière si rapide que trente ans après la première invasion, Tariq Ibn Ziyad, Berbère converti à l'islam, a pu conquérir l'Espagne pour y installer un Khalifat musulman.

Il fallait attendre le huitième siècle pour voir s'installer la première dynastie arabo-musulmane, les Idrissides qui seront suivis d'autres dynasties berbères avec lesquelles le Maroc allait connaître ses jours de gloire. Sous les Almoravides (XIe-XIIe siècle), l'Espagne musulmane fut soumise, ainsi que le Soudan, jusqu'au royaume du Ghana. Sous les Almohades (XIIe-XIIIe siècle), le Royaume du Maroc s'étalait de l'Andalousie au Nord jusqu'au Sénégal et le Mali au Sud, et de l'Atlantique à l'Ouest jusqu'en Libye à l'Est. Cette unification du Maghreb est restée d'ailleurs ancrée dans la mémoire collective des Marocains.

Du XIIIe au XVIe siècle, l'avènement des Mérinides et des Ouattassides fut marqué par des hauts et des bas et par la lutte contre les visées impérialistes des empires européens naissants. Ils seront suivis par les Saadiens (XVIe-XVIIe siècle) qui parvinrent à préserver

¹ Vermeren P., *Le Maroc en transition*, LA DECOUVERTE, Paris, 2001, p. 10.

l'indépendance marocaine face aux Européens et aux Turcs. S'en suivit une période de déchéance où le Maroc fut divisé en plusieurs tribus et principautés qui se déchiraient entre elles.

Au XVII^e siècle, les Alaouites fondèrent la dynastie qui règne encore aujourd'hui. Contemporain de Louis XIV, le souverain, Moulay Ismaïl, arriva à pacifier et à unir le pays après cinquante-cinq ans de règne (1672-1727). Il réorganisa le Maroc et renforça la domination du pouvoir central, le *Makhzen*², sur les pouvoirs locaux des tribus. Après sa mort, le Maroc retomba dans le chaos et la décadence économique et politique. Éparpillé entre plusieurs tribus, le Maroc entra dans une ère de repli sur lui-même et finit par tomber sous la domination des puissances européennes à partir de la fin du XIX^e siècle.

L'état de déliquescence du pays conjugué aux convoitises impérialistes alla accentuer l'ingérence européenne qui déboucha sur la conférence d'Algeciras³ qui, tout en maintenant l'indépendance du Maroc va lancer l'internationalisation de son économie et la restructuration des appareils de l'Etat sous l'égide de la France et de l'Espagne. Mais le 30 mars 1912, le Protectorat français fut imposé au Maroc avec une influence espagnole au Nord et au Sud et l'internationalisation de la ville de Tanger.

Le Makhzen va perdre progressivement ses prérogatives en matière de gestion des affaires internes et surtout en matière de politique extérieure. Selon Abdelkhaleq Berramdane la France est passée de « simple délégataire (...) en vertu du traité de protectorat du 30 mars 1912, dans certains domaines, y compris dans certains aspects de ses relations internationales, elle devint son véritable légataire dans tous les domaines »⁴.

Le Maroc finit par recouvrer son indépendance de la France suite aux accords de Celles-Saint-Cloud du 2 mars 1956, et de l'Espagne le 7 avril la même année. Le statut de Tanger fut aboli le 29 octobre 1956. Après quarante-quatre ans de tutelle étrangère, le Maroc prend son destin en main et entame des réformes politiques, économiques et sociales sous le règne de Mohamed V devenu Roi du Maroc.

² Makhzen : Mot arabe signifiant « trésor, grenier », à l'origine du mot français « magasin ». Il désigne le pouvoir public de l'Etat marocain pendant des siècles jusqu'au début du vingtième siècle. Le protectorat français a permis de réformer ce système en instaurant un Etat moderne.

³ Signée à Algeciras le 7 avril 1906, cette conférence a connu la participation de l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Grande Bretagne, l'Italie, le Maroc, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie et la Suède.

⁴ Berramdane A., *Le Maroc et l'Occident*, Editions Karthala, Paris, 1987, p. 13.

Après sa mort le 26 février 1961, Hassan II lui succéda et entreprit d'établir un régime démocratique dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle conciliant tradition et modernité. Ainsi, le 7 décembre 1962, le Maroc se dota de sa première Constitution qui consacra la prééminence du Roi tout en instituant le pluripartisme et la séparation des pouvoirs.

Malheureusement, la lutte pour le pouvoir entre les partis politiques nationalistes et le palais va entraîner le Maroc dans une spirale de complots et de répressions d'où il sortira essoufflé sur le plan politique et exsangue sur le plan économique. Suite au changement du contexte international après la fin de la guerre froide, aux pressions de tout bord et surtout à l'habileté politique de Hassan II, le Maroc a pu entrer dans l'ère de l'alternance politique, la première dans le monde arabe. C'est en mars 1998 qu'Abderrahman Youssoufi, ancien leader d'opposition, est nommé Premier Ministre ouvrant la voie à un nouvel épisode politique au Maroc.

Après la mort de Hassan II le 23 juillet 1999, le couronnement de son fils, Mohamed VI, est accueilli à la fois avec beaucoup d'enthousiasme et d'appréhension. Mais très vite le nouveau souverain a su s'affirmer en homme politique avec un « style qui lui est propre, l'écoute particulière des humbles, une appréhension conséquente des rudes conditions de travail et de vie des défavorisés, une sollicitude sincère à l'égard des exclus et des handicapés »⁵. Tout en assurant la continuité du règne de son père en matière de pluralisme politique et de libéralisme économique dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle, il entend parachever la transition démocratique en luttant contre la corruption et l'exclusion et en s'engageant en faveur des droits de l'homme et la liberté d'expression.

Cependant, bien que le roi ait une vision claire du développement avec un projet économique et social en phase avec les besoins du peuple marocain et la conjoncture internationale, il n'en demeure pas moins que la tâche est ardue et les enjeux sont énormes incluant à la fois un système de gouvernance en rupture avec le passé, une approche socioéconomique des problèmes internes et une ouverture sur le monde à l'ère d'une globalisation rampante.

Sur le plan régional, et malgré sa position géographique, le Maroc est isolé à cause, d'une part des effets de la colonisation qui a rompu les liens transsahariens ancestraux, et d'autre part, aux antagonismes nationalistes intra maghrébins, particulièrement avec l'Algérie

⁵ Sehimi M., « La fibre sociale », *Maroc Hebdo International*, n° 426 du 7 au 13 juillet 2000, p. 6.

avec laquelle la tension est toujours perceptible suite à la guerre des sables au lendemain de l'indépendance algérienne⁶. Ajoutons à cela le problème du Sahara qui perdure depuis 1975 et qui empoisonne les relations algéro-marocaines, à tel point que les frontières du Maroc sont fermées à l'Est et au sud. Au nord la situation est aussi peu enviable et accentue l'isolement du royaume. Aux restrictions aux échanges humains induites par l'« espace Schengen » au début des années 1980, viennent s'ajouter les problèmes de trafics de drogue et de terrorisme qui influent négativement sur ses relations avec l'Espagne. Ainsi, l'isolement du Maroc est réalité qui fait dire à Pierre Vermeren que « le Maroc est une île [et qu'il est] presque physiquement coupé du reste du monde »⁷.

La destinée du Maroc est donc fortement liée, d'une part, à ses réalités socioéconomiques et culturelles et, d'autre part, à ses interactions avec les différentes civilisations extérieures à travers l'histoire. Elle est intimement liée aussi à une triple fatalité comme l'écrivait Rachid El Houdaigui dans son ouvrage *La politique étrangère sous le règne de Hassan II*⁸, « une fatalité d'abord religieuse » où l'islam est omniprésent dans toutes les sphères de la vie active ; ensuite, « une fatalité coloniale » où la civilisation occidentale a entraîné le pays dans le sillage de la modernité et enfin « une fatalité stratégique » où le Maroc a été et sera toujours contraint à composer avec les changements stratégiques sur la scène internationale.

Partant de là, le Maroc se trouve dans une période très sensible de son histoire où il doit faire face à des défis multiples. Ce qui nous amène à nous interroger sur les transformations internes sensées donner au Maroc une crédibilité et une capacité pour se positionner sur la scène internationale. Comment procède le nouveau pouvoir pour capitaliser les acquis diplomatiques et la position stratégique du royaume ? De quelle manière le Maroc entend-il sortir de son isolement et concilier ses alliances traditionnelles avec son ouverture sur le monde ? Tant de questions nécessitant chacune une recherche spécifique.

Néanmoins, à travers une approche synthétique, notre étude tentera de démontrer que le Maroc met en œuvre une politique cohérente conciliant ses spécificités avec les exigences de la modernité et entame une dynamique de renouveau et de développement. Les réformes

⁶ La guerre des sables a eu lieu entre le Maroc et l'Algérie en 1963 suite à des incidents de frontières répétés. La responsabilité de ce conflit incombe à la France qui a favorisé l'Algérie en amputant le Maroc d'une partie de son territoire. D'ailleurs le problème subsiste toujours, puisque hormis la région d'Oujda au Nord, les frontières internationales communes aux deux pays ne sont toujours pas reconnues par le Maroc.

⁷ Vermeren P., *Op., cit.*, p. 227,230.

⁸ El Houdaigui Rachid, *La politique étrangère sous le règne de Hassan II*, L'Harmattan, Paris, 2003, p. 10.

structurelles vont de pair avec la consolidation de ses acquis et une véritable ouverture sur la scène internationale pour sortir de son isolement et saisir les opportunités offertes par la mondialisation des échanges économiques.

Dans une première partie, nous aborderons les efforts consentis pour réformer les structures politiques et socioéconomiques ainsi que les difficultés auxquelles fait face la nouvelle élite au pouvoir. Il ne s'agit pas d'une étude exhaustive des réformes en cours, mais d'un ensemble de chantiers ouverts permettant de répondre aux enjeux du développement.

La seconde partie sera consacrée à la place du Maroc sur la scène régionale, montrant les acquis d'une diplomatie parallèle et d'une place prépondérante dans la gestion des conflits et la promotion de la paix et de la stabilité dans le monde arabo-musulman et l'Afrique subsaharienne ; mais aussi les limites de l'intégration dans l'espace maghrébin.

Enfin, à travers la troisième et dernière partie, nous tenterons de mettre en exergue la nouvelle offensive diplomatique marocaine et la volonté de diversifier ses relations diplomatiques et surtout économiques pour se prémunir contre une dépendance accrue d'un seul bloc stratégique et bénéficier des dividendes de la mondialisation.

PREMIERE PARTIE

I. Une dynamique de changement audacieuse et pleine d'embûches

Le Maroc a entamé le 21^e siècle avec une volonté réelle de sortir d'une situation de crise socioéconomique préoccupante et de poser les jalons d'un Etat démocratique et moderne. Ses efforts ont d'abord porté sur des réformes visant à passer d'une économie de rente vers une véritable économie libérale lui permettant de générer des richesses et d'être compétitif. Ensuite, les réformes politiques engagées depuis la fin des années 1990 ont été complétées par un renforcement des institutions et des acteurs politiques, appelés à jouer un rôle prépondérant dans le processus démocratique en cours. Enfin, le pouvoir a entrepris une véritable évolution en matière de droits de l'homme et de développement humain, qui font du Maroc un cas à part dans le monde arabo-musulman.

Le résultat n'est pas acquis d'avance, tant les pesanteurs historiques et culturelles sont grandes. S'il est vrai que le Maroc a fait preuve de maturité et de courage politique au plus haut sommet de l'Etat, seul un travail continu et en profondeur permettra à ce pays de gagner le pari de la modernité et fera de lui un exemple pour toute la région.

1.1. Vers des réformes structurelles de l'économie

Conscients de la gravité de la situation socioéconomique du pays, les responsables politiques marocains ont lancé un processus de réformes économiques en collaboration avec les instances internationales comme la BIRD (Banque Mondiale) ou le FMI (Fonds Monétaire International).

Ce processus touche à la fois la simplification des démarches administratives pour encourager les investissements, la privatisation de certaines entreprises publiques non rentables et la réforme du système bancaire. Le but poursuivi est de passer d'une économie de rente à une économie libérale génératrice de richesses et compétitive.

Cependant, si certains résultats positifs sont perceptibles, notamment en matière de drainage d'investissements directs extérieurs, le combat n'est pas encore gagné à cause de la complexité du tissu économique marocain où l'informel joue un rôle très important, et surtout à cause des pesanteurs et aux blocages liés aux mentalités des entreprises, pour la plupart familiales, et à la lourdeur de l'administration.

1.1.1. Un état des lieux alarmant

L'économie marocaine souffre de problèmes structurels qui entravent la croissance et pèsent sur le développement. Les études menées récemment démontrent des écarts flagrants entre le monde urbain et le monde rural, d'une part, et entre la croissance économique et la situation sociale d'autre part.

L'agriculture continue de peser lourdement sur la conjoncture économique bien qu'elle ne contribue qu'à hauteur de 13 à 22 % du PIB, en fonction des précipitations. Cela est dû, comme le souligne Pierre Vermeren¹, au fait que l'alimentation représente 43% du budget des ménages, 40% des actifs et que les industries agroalimentaires représentent 36% du PIB industriel. C'est ce qui explique qu'en cas de sécheresse, c'est toute l'économie qui se bloque. Dans ce cadre, la boutade du maréchal Lyautey « au Maroc gouverner c'est pleuvoir » n'a pas perdu de sa pertinence.

Un récent rapport du haut-commissariat au plan² montre que le PNB a progressé de 20% pendant la dernière décennie du XXe siècle; néanmoins, cette augmentation n'est que de 5% en termes réels. Le salaire mensuel minimum est de 1 900 dirhams (200 dollars) et le seuil de pauvreté dans les ménages urbains se situe à 35 dollars. Le même rapport vient de dresser une carte de la pauvreté au Maroc sur la base de données recueillies en 2000 et 2001 et en utilisant les techniques recommandées par la Banque Mondiale. On estime que ce sont environ 4 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté relative, et 2,2 millions qui vivent sous le seuil de pauvreté absolue³. La proportion des pauvres a beaucoup diminué sur les trente dernières années, puisque le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté relative était de 6,7 millions en 1970. La part de la population pauvre a chuté de manière conséquente de 42,3 % en 1970 à 13,7 % en 2000/2001. D'un autre côté, ces tendances générales ne rendent pas compte de la grande disparité existant entre les zones urbaines et rurales ou entre les catégories sociales. C'est ainsi que les 50 % les plus pauvres de la population ne représentent que 24 % de la dépense globale, tandis que les 10 % les plus pauvres n'en représentent que 2,53 %. A l'autre extrémité de l'échelle sociale, les 10 % les plus riches de la population effectuent 29,7 % des dépenses, soit près de 12 fois ce que dépensent les plus pauvres. La

¹ Vermeren P., *op. cit.*, p. 166.

² Source : Haut Commissariat au Plan du Royaume du Maroc, 2004.

³ Le seuil de pauvreté absolue est mesuré par une dépense annuelle inférieure à 2.659 Dh pour les zones urbaines et inférieure à 2.543 Dh pour les zones rurales, tandis que les seuils de la pauvreté relative sont fixés à 3.235 Dh et 2.989 Dh, respectivement.

disparité dans les taux de pauvreté entre les villes et les campagnes a doublé en quarante ans pour atteindre 6,3 % et 23,1 %, respectivement. Qui plus est, la pauvreté urbaine tend à se concentrer dans des poches de grande pauvreté dans les bidonvilles à la périphérie des grandes villes, et s'accompagne d'un accroissement corrélatif des frustrations sociales.

Une étude menée par la vice présidence de la Banque Mondiale montre que le taux de chômage global s'établit actuellement à 20 % environ, avec une proportion élevée de jeunes chômeurs (84,5 %), même quand ils disposent d'une qualification professionnelle (31,9 %). 73,3% de ménages à être propriétaires de leur résidence principale, mais seulement 53% bénéficient d'un accès à l'eau potable et 65,9% à l'électricité. Dans les zones rurales, ces pourcentages sont nettement inférieurs : respectivement 7,8% et 25,8%.⁴

Depuis le début des années 80, le Maroc connaît une croissance économique durable grâce à des réformes structurelles (restriction des dépenses publiques, encouragement de la croissance du secteur privé et libéralisation du commerce). Le Dirham, la devise nationale, est totalement convertible. Parmi les défis que le Maroc sera amené à relever, citons l'amélioration du climat pour les investisseurs, la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, la modernisation de l'économie dans l'optique de son entrée dans la zone de libre-échange de l'Union européenne, la lutte contre le déficit de la balance commerciale, la dépendance au secteur agricole, et une croissance économique lente. Dans le classement établi par le PNUD, le Maroc figure en 124^e position sur 174 pays⁵. En cause, un indicateur de développement humain inférieur à la moyenne des autres pays arabes. Selon le rapport du PNUD : « Le revenu par habitant du Maroc le classe dans la catégorie des pays à revenu inférieur/moyen. Or, les statistiques sociales du Maroc sont celles d'un pays nettement plus pauvre et moins développé. »

1.1.2. Des réformes difficiles contre l'économie de rente

Toutefois, il faut nuancer la situation économique délicate du royaume au regard du secteur informel qui ne rentre dans aucune statistique des organismes internationaux, alors que ce dernier participe, selon certains économistes, à hauteur de 40% de l'économie

⁴ Rapport de la Banque Mondiale : « MAROC Évaluation du Système Juridique et Judiciaire », *Legal vice presidency World Bank*, 2003.

⁵ « Rapport Mondial sur le Développement Humain 2005 », *PNUD*, 2006, sur hdr.undp.org.

nationale. Mais force est de constater qu'elle est victime de carences structurelles que les dirigeants tentent de pallier tant bien que mal.

Il faut signaler tout d'abord que le Maroc est encore marqué par une économie de rente où les réseaux familiaux continuent de s'accaparer les richesses et gardent jalousement leurs privilèges, empêchant ainsi le pays de se moderniser et de s'ouvrir sur le monde extérieur.

Conscients des enjeux d'une réforme imminente, les pouvoirs publics ont entrepris de changer la donne mais continuent de trouver des difficultés pour surmonter les blocages dus à un héritage historique et des logiques de pensée ancrées dans les mentalités marocaines. Interrogé sur ce sujet M. Dris Benhima, ex Wali du Grand Casablanca affirme : « Aujourd'hui, nous nous éloignons de plus en plus de cette situation de rente, mais elle perdure par biens des aspects, et à tous les niveaux. »⁶.

Il en donne pour preuve l'exemple des agréments pour le transport (taxis et bus) pour bien expliquer la difficulté de changer cet état de fait. Chaque entreprise a son « parrain » et son réseau au sein de l'administration pour qu'on ne vienne pas les embêter, voire qu'on ne leur octroie plus d'agréments. Les cahiers des charges n'étaient jamais respectés, les bus et taxis sont dans un état pitoyable.

Pour l'exemple cité, la wilaya de Casablanca a dû batailler très dur pendant plus de 3 mois, afin d'aboutir à une rationalisation du transport en commun, sans investissements supplémentaires. M. Benhima ajoute : « Ici, les rentes ont été cassées, plus de valises sous la table... et ce, grâce aux nouveaux pouvoirs du super-Wali ».

Les dirigeants actuels sont au fait des réalités économiques mais ils sont beaucoup plus prudents quant aux actions à entreprendre pour changer le paysage des affaires. La prudence est de mise pour garantir une stabilité socioéconomique du pays. L'expérience a montré qu'une rupture avec le passé de manière brutale peut être contreproductive. « Quand Driss Basri (ex ministre d'Etat à l'intérieur) a voulu en 1995 s'attaquer violemment à la corruption, c'est toute l'économie qui s'est arrêtée. Depuis, scandale après scandale, on découvre les rouages gangrenés d'une économie étatico-patrimoniale... L'option pour le libéralisme, qui signifie ici clarté, transparence et régulation juridique est sans alternative. »⁷.

⁶ Benhima D., conférence sur le thème « *Rentes et clientélisme, l'Ennemi du développement ?* », Paris (ESCP) le 31 janvier 2003.

⁷ Interview de Pierre Vermeren dans yabiladi.com le 11 mai 2005.

De plus, on assiste à un paradoxe entre les mesures d'accompagnement du développement et l'inertie de l'administration. La création des Centres régionaux de l'investissement (CRIs) a réduit considérablement les tracasseries administratives en créant des guichets uniques. Mais cette mesure s'est encore renforcée par les nouveaux pouvoirs dont sont dotés les Walis en matière d'investissement. En effet, ces derniers sont désormais habilités à vendre les terres de l'Etat, résolvant ainsi le problème du foncier qui constituait la pierre d'achoppement pour l'investissement.

Ces démarches ont permis de contourner l'administration pour revitaliser l'économie marocaine. Mais la question reste entière : ne faut-il pas s'attaquer à l'administration d'abord pour assainir l'économie à la base ?

En fait, l'administration marocaine est un véritable monstre, pour lequel toute réforme nécessite beaucoup d'investissements et de temps. Dans l'urgence, l'Etat marocain a préféré opter pour une stratégie indirecte moins coûteuse en temps et en argent. Dans ce contexte les CRIs sont une réorganisation réussie et qui a demandé peu de temps et d'investissements. On trouve en effet ces deux aspects au sein de l'Etat. Il y a une très nette démarche vers l'abolition des rentes et le développement, mais aussi une tendance à la conservation due à cette situation de pénurie que vit le Maroc encore aujourd'hui. La libéralisation du système bancaire est à ce titre assez parlante : aussitôt insérées dans une situation de marché libre, elles se sont constituées en cartel, s'entendant sur les prix et les prestations à fournir à leurs clients.

D'une manière générale, les privatisations des grandes entreprises marocaines et la libéralisation des secteurs correspondants se sont faites simultanément, ce qui fait que les rentes se sont perpétuées pendant un certain temps (exemple de la SAMIR et de la Régie des tabacs...). Les cas les plus flagrants de cette tendance à pourfendre les rentes sont les privatisations sans libéralisation du secteur donnant lieu à tout un système de clientélisme.

Dans un autre registre, et pour encourager l'investissement et la création du climat propice au développement du secteur privé, le Maroc a procédé à la modernisation de son arsenal juridique et institutionnel, concernant les nouvelles lois régissant le commerce, les services des douanes, les petites et moyennes entreprises, la propriété industrielle et commerciale, le travail, les assurances, le secteur bancaire et les tribunaux de commerce.⁸

⁸ Oulalou F., ministre de l'économie et des finances (Source MAP).

1.1.3. Des efforts payants de drainage des investissements extérieurs

L'économie marocaine souffre, entre autres, de la faiblesse des investissements nécessaires à une croissance soutenue et stable. Cette panne s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs dont les plus importants sont la faiblesse de l'investissement public (contrarié par le poids de la dette), la lourdeur administrative, la frilosité des banques et le manque de transparence de certains acteurs économiques. De même, l'investissement privé est bridé à son tour en raison du coût élevé des terrains et de l'absence de sociétés à capital-risque. De plus, en l'absence d'un marché bancaire concurrentiel, les banquiers imposent les règles du jeu au détriment d'une économie dynamique et productive.

Conscient de cette insuffisance, le Maroc mise fortement, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, sur les investissements étrangers considérés comme le meilleur moyen de mettre à niveau l'économie, en particulier dans les domaines de la haute technologie et des techniques managerielles.

Ainsi, et suivant les recommandations du Fonds Monétaire International, un programme de privatisations a été lancé pendant les années quatre-vingt-dix pour attirer les investisseurs étrangers. Dans ce contexte, la loi de 1973, qui stipulait que les actionnaires marocains devaient détenir 51% au moins des actions d'une entreprise, fut abandonnée et désormais la plupart des sociétés industrielles sont contrôlées à plus de 50% par des firmes multinationales. D'après une étude de la Direction des investissements extérieurs du ministère de l'économie, des finances de la privatisation et du tourisme, 750 sociétés industrielles sur 1200 étaient contrôlées par des firmes multinationales, dont plus de la moitié française. Elles représentaient 35% de la production industrielle, employaient 170 000 emplois et affichaient un taux de croissance annuel de 16% à 17%⁹.

En parallèle, il a adopté en 1995 une charte de l'investissement pour inciter à l'investissement, renforçant ainsi l'environnement juridique et institutionnel. Sitôt, tout projet, quel que soit le domaine où il s'exercera, est soumis à une législation unifiée, homogène, généralisée à l'ensemble des régions du Royaume, et faisant bénéficier toutes les activités des mêmes avantages.

Cette législation permet aux étrangers d'investir librement au Maroc dans pratiquement tous les secteurs d'activité à l'exception des domaines touchant directement à l'exploitation

⁹ Vermeren P., *Op. cit.*, pp. 198, 200.

des ressources stratégiques comme le phosphate dont l'exploitation est assurée par l'Office Chérifien des phosphates (OCP) et l'acquisition de terres agricoles. Cependant les étrangers peuvent s'associer avec des propriétaires marocains ou contracter des baux agricoles d'une durée maximale de 99 ans pour exploiter des terres agricoles.

De surcroît, le Maroc est allé plus loin en matière de libéralisation économique, de l'ouverture du secteur privé sur un partenariat international, de la réforme globale du dispositif national de promotion des investissements et d'appui aux entrepreneurs ainsi que de la modernisation du cadre institutionnel. Le résultat est qu'aujourd'hui, le Maroc réalise une moyenne de 2,5 milliards de dollars en matière d'IDE, alors qu'il n'atteignait qu'une moyenne de près de 500 millions de dollars à la fin des années 90, soit une augmentation de 500%¹⁰.

Le Maroc compte aller encore plus loin dans ses efforts pour améliorer davantage le climat des investissements en compensant ses handicaps et en améliorant sa croissance économique. Dans ce contexte, M. Hassan Bernoussi, patron de la Direction des Investissements, trouve que le Maroc « communique très mal sur ses réussites et ses projets de réforme » et cite comme premiers handicaps « les problèmes de la Justice et du manque de communication », ajoutant que si le Maroc arrive « à lever les handicaps », il peut « facilement doubler les investissements directs étrangers »¹¹.

Au bilan, ces réformes, combinées à des atouts de stabilité politique, de proximité de l'Europe et d'une facilitation douanière progressive, consolideraient l'attractivité du Maroc et en feraient un pôle d'accueil des investissements par excellence.

1.2. Des réformes politiques probantes

Dès l'indépendance, le Maroc a affiché une volonté d'adopter un régime pluraliste respectant les droits individuels et la démocratie. Néanmoins, les luttes pour le pouvoir et le manque de maturité politique de la majorité du peuple marocain ont amené le régime à se durcir et ont entraîné le pays dans une spirale de violence et de répression dont il a continué à souffrir jusqu'à aujourd'hui.

Actuellement, le jeune monarque est en train de parachever une transition politique déjà amorcée par son père à la fin des années 1990. Progressivement et méthodiquement, il pose

¹⁰ Source : Direction des investissements extérieurs du ministère de l'économie, des finances de la privatisation et du tourisme.

¹¹ Entretien avec M. Bernoussi dans *l'Economiste* du 1^{er} décembre 2005.

les jalons d'un système politique viable et prometteur. Bien que la réforme de la constitution ne soit pas à l'ordre du jour, une refonte du paysage politique est en cours visant à la fois une organisation transparente des prochaines échéances électorales et la réforme des partis politiques visiblement incapables, à l'état actuel, de répondre aux exigences de transparence et de bonne gouvernance.

1.2.1. La transition politique : une volonté royale

En 1962, la première constitution marocaine est proclamée et, comme dans toutes celles qui la suivront, l'article premier déclare que «*le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique et sociale*». Cette constitution instaure un régime parlementaire bicamériste, accorde le droit d'expression, d'association, d'opinion, etc.

Les luttes incessantes pour le pouvoir enclenchées par les partis dits progressistes, et dont une grande frange d'extrême gauche mettait en doute le pouvoir royal, ont amené Hassan II à proclamer l'état d'exception en 1965, réduisant ainsi les libertés publiques. Mais en 1970, une nouvelle constitution est proclamée et consacrant sans équivoque la prééminence de la monarchie¹². S'ensuivirent trois autres constitutions (1972, 1992 et 1996).

Cette dernière, la cinquième en moins de 35 ans, est acceptée par consensus par tous les acteurs politiques et un processus électoral est enclenché. Répondant aux exigences des institutions internationales (Fond monétaire international-FMI, Banque mondiale-BM), cette constitution fait revivre le bicamérisme, propose la régionalisation, la prise de décision consensuelle et accorde à tous la liberté d'entreprendre. Elle représente pour les observateurs internationaux et pour plusieurs membres de la société civile marocaine un espoir de démocratisation réelle.

Cependant, la réalité marocaine est différente d'autres pays démocratiques et Hassan II soutenait, à juste titre, l'idée d'une monarchie constitutionnelle à la marocaine. Il affirme qu'on ne peut importer un système politique d'ailleurs et l'appliquer tel quel dans un autre pays et qu'un système politique doit être organisé en fonction du contexte national.

Hassan II, homme d'Etat de grande envergure, a su fédérer les forces politiques, y compris le parti qui a été dans l'opposition depuis une quarantaine d'année. En effet, l'Union socialiste des Forces populaires a accepté d'entrer dans le jeu politique après de rudes tractations et de compromis pour finir dans le gouvernement d'alternance en 1998. Hasan II a

¹² Berramdane A., *Op. Cit.*, p. 34.

montré une force de persuasion et un sens politique hors pair non seulement en permettant à l'opposition de participer à la chose publique, mais surtout en mettant à la tête du gouvernement M. Abderrahmane Youssoufi, « ancien condamné à mort par contumace pendant les années soixante entouré d'une jeune garde d'anciens gauchistes »¹³.

En 1999, l'avènement de Mohammed VI est vécu comme une bénédiction pour l'ensemble des Marocains et même pour certains observateurs étrangers. Depuis son arrivée sur le trône, Mohammed VI en a surpris plusieurs. Quelques mois seulement après son couronnement, le jeune roi limoge Driss Basri, jusque là ministre de l'Intérieur et main de fer du régime hassanien. Il met sur pied de nombreuses commissions d'enquête, rend visite au Rif, déploie des programmes de développement local, adresse le problème des disparus et des prisonniers politiques, permet le retour des familles Oufkir et Serfaty, etc. Bref, un souffle de changement est enclenché par le nouveau roi suscitant de grands espoirs pour la société civile. Cependant, la tâche semble plus compliquée que prévu au regard des défis politiques auxquels fait face le pays et de l'avilissement du paysage politique marocain.

1.2.2. Des partis politiques en déliquescence

Il faut reconnaître, tout d'abord, que la mise à l'écart du pouvoir pendant des décennies des principaux partis a fait que ces derniers ont perdu toute habitude démocratique. C'est le cas du Parti de l'Istiqlal qui a quitté le gouvernement depuis les années 1980. Pour l'USFP, la situation est différente et plus ardue encore car ce dernier a toujours été en opposition et ne possède aucune expérience d'exercice de pouvoir.

De plus, la lutte acharnée pour le pouvoir entre le Palais et ses fervents opposants de gauche et la spirale de violence et d'atteinte aux droits de l'homme qu'elle a engendrée, ont contraint l'élite marocaine à se détourner de la vie partisane. C'est ce qui fait que les partis politiques souffrent d'un manque de cadres compétents avec une expérience de gestion de la chose publique.

De surcroît, le renouvellement de la classe politique n'est pas non plus à l'ordre du jour. Fatiha Layadi et Narjis Rerhaye n'hésitent pas à traiter les dirigeants politiques à des dinosaures. Elles reprennent une boutade d'un homme politique pour résumer la situation :

¹³ Vermeren P., *Op. Cit.*, p. 28.

« Un membre de bureau politique qui a moins de 40 ou un petit peu plus, c'est presque toujours un accident de l'histoire. »¹⁴.

Cet état de fait renvoie à la question de la culture patrimoniale de la classe partisane, où les secrétaires généraux restent souvent en poste jusqu'à leur mort. Les exemples sont nombreux : Mahjoub Benseddik, secrétaire général de l'Union marocaine du travail depuis 1956, ou Ali Yata, leader du Parti communiste depuis 1946 jusqu'à sa mort en 1997. Les deux grands partis historiques ne font pas mieux. Le Parti de l'Istiqlal a réussi sa transition mais le lien de parenté entre plusieurs de ses cadres laisse planer des doutes sur la transparence de son bureau politique¹⁵. Quant à l'Union socialiste des forces populaires, l'absence de congrès depuis 1989 a maintenu au pouvoir l'ancienne classe dirigeante. Le dernier congrès tenu en 2004 a révélé les discordances au sein du parti, notamment entre la vieille garde et les jeunes uspefistes, très critiques vis-à-vis de la politique gouvernementale.

Ajoutons à cela que l'ampleur de l'incurie, l'absence de vision au niveau local ou régional et surtout l'absence de projet de ville, alimentent la décrédibilisation du politique et la marginalisation des instances élues au niveau local.¹⁶

Dans un autre registre, les dernières élections législatives de 2002 ont montré que les manipulations électorales, souvent dénoncées par les partis se disant démocratiques, ont persisté non pas à cause de l'administration, mais des partis politiques eux-mêmes. Pierre Vermeren dénonce une augmentation des fraudes par rapport à la période antérieure en expliquant que « lorsque le ministère de l'Intérieur a décidé d'en finir avec les manipulations électorales, ce sont les partis et les hommes politiques, sur le terrain, qui ont rempli l'espace laissé vide... La corruption électorale n'a peut-être jamais été si importante qu'en 2002 et 2004, quand électeurs et candidats se sont retrouvés face à face. De même, on entend dire que la corruption progresse, depuis qu'elle n'est plus contrôlée et organisée sous les auspices de Driss Basri ».¹⁷

¹⁴ Layadi F. et Rerhayé N., *Maroc, chronique d'une démocratie en devenir, les 400 jours d'une transition annoncée*, EDDIF, Casablanca, p. 117.

¹⁵ Voir à ce sujet l'enquête « La secte Istiqlal », *Telquel, le Maroc tel qu'il est*, n° 178, du 27 mai au 2 juin 2005.

¹⁶ Tozy M. et Hibou B., *Les enjeux des élections au Maroc*, février 2002, <http://www.ceri-sciences-po.org>.

¹⁷ Interview de Pierre Vermeren dans <http://www.yabiladi.com> le 11 mai 2005.

1.2.3. Les islamistes : partie intégrante du paysage politique

Le Maroc a toujours été présenté comme un havre de paix, loin des confrontations violentes avec les islamistes. Ceci est dû au rôle que semble jouer la monarchie comme rempart contre le ras-de-marais islamiste. Cependant, la présence au parlement d'un parti islamiste, le PJD (Parti de la Justice et du Développement), ainsi que les attentats du 16 mai 2003 nous amènent à nuancer cette vision idyllique du royaume.

Il faut reconnaître que la monarchie a réussi à encadrer l'islam politique bien que le Maroc, Etat musulman, souffre de l'absence doctrinale de clergé qui laisse la liberté d'interprétation aux groupuscules extrémistes. Dans ce contexte, c'est Hassan II en 1962, conseillé par deux personnalités politiques nationalistes, Allal al-Fassi et le Dr. Al-Khatib, a introduit l'article 19 de la Constitution consacrant le Roi comme une figure spirituelle dont le rôle est de protéger l'islam et de garantir la liberté de culte¹⁸. On peut lire donc que « Le roi, Amîr Al-Muminîn (« commandeur des croyants »), représentant suprême de la nation, symbole de son unité, garant de la pérennité et de la continuité de l'Etat, veille au respect de l'islam et de la Constitution. Il est le protecteur des droits et libertés des citoyens, groupes sociaux et collectivités. ».

Néanmoins, la réalité de l'islam politique au Maroc est beaucoup plus compliquée et sort du cadre de cette étude¹⁹, mais signalons que les premières manifestations de l'islamisme est née dans les années 1970 avec Ach-Chabiba al-Islamiyya d'Abdelkrim Mouti. Prônant la violence, cette dernière s'est vite décrédibilisée et a fini par disparaître. A la même époque Abdessalam Yassine, proche des Frères musulmans, revendiquant la non violence et se positionne comme un contestataire du roi Hassan II. Il a réussi à créer, à partir de 1983, le mouvement Al-Adl wal-Ihssane (Justice et bienfaisance)²⁰. Ce mouvement, qui s'engage dans une action principalement socioculturelle, est considéré comme la seconde force islamiste du royaume. Cependant, sa contestation de l'autorité religieuse du roi et son refus du jeu politique font qu'il n'est toujours pas reconnu par les autorités.

C'est enfin le PJD (Parti de la justice et du développement) qui constitue la première et l'unique force politique légale au Maroc. Constitué à partir de courants minoritaires et d'une

¹⁸ Zeghal M, « Religion et politique au Maroc aujourd'hui », chargée de recherche au CNRS, IFRI, novembre 2003.

¹⁹ Voir à ce sujet Tozy Mohamed, *Monarchie et islam politique au Maroc*, PRESSES DE SCIENCES PO, Paris, 1999.

²⁰ Vermeren P., op cit., p. 52.

association islamiste légaliste (Attawhid wal-Islah), ce parti a réussi à se mouvoir dans le champ politique grâce à sa volonté de participer aux affaires publiques et à son sens du compromis avec le pouvoir.

En effet, ce parti, a réussi à traverser la tempête de l'après 16 mai. En adoptant un profil bas et en acceptant de s'autolimiter lors des élections communales de 2003, il a réussi quand même à faire un bon score. Il a ensuite changé de stratégie en écartant progressivement les trublions notoires de la scène officielle et en adoptant un discours moderniste. Lors du Congrès de la jeunesse en 2005, le secrétariat général a même invité un libéral convaincu à plaider la cause de la liberté de culte²¹.

Présent au parlement avec 42 députés, le PJD a réussi à s'imposer comme un représentant crédible au fait de la chose publique et à donner l'exemple en matière de démocratie interne et de transparence. De plus, il s'est engagé dans une ouverture à d'autres formations politiques à l'intérieur comme à l'extérieur du Maroc. Il est en discussion pour d'éventuelles coalitions avec des partis comme le RNI (Rassemblement national des Indépendants) ou FC (Forces citoyennes). Sur le plan international, il multiplie les visites et des rencontres tous azimuts (Turquie, Espagne, Italie, Etats-Unis, France...), montrant un sens aigu de la diplomatie partisane.

Au bilan, cette convergence entre les visions du pouvoir et celles du PJD sont de bon augure pour les échéances électorales de 2007, où ce parti sera appelé à jouer un rôle prépondérant au même titre que les autres composantes politiques majeures du royaume. De ce fait, sa participation au gouvernement futur n'est plus à écarter et ne constitue en rien un danger pour le processus de démocratisation du pays.

1.2.4. La nouvelle loi sur les partis : une réforme en cours

Conscient de ce délitement, le souverain marocain prend encore l'initiative et lance la réforme des partis politiques en affirmant la nécessité de réhabiliter les partis politiques et qu'il ne pourrait y avoir de démocratie effective et concrète sans organisations politiques fortes et responsables. A l'occasion de l'ouverture de la première session de la quatrième année législative en octobre 2005, il a donné le contour de la nouvelle loi sur les partis, qui sera adoptée par le parlement en début de session, et dont l'objectif est de permettre aux

²¹ « Les islamistes peuvent prendre le pouvoir », *TELQUEL, le Maroc tel qu'il est*, n° 205-206 du 24 décembre 2005 au 06 janvier 2006.

formations politiques de jouer convenablement leur rôle constitutionnel. Cette loi met en place un cadre législatif permettant de prémunir le paysage partisan contre les risques de balkanisation tout en garantissant un soutien matériel régulier et transparent.

Toutefois, comme l'a précisé le Mohamed VI²², cette initiative ne sera rien de plus qu'un cadre législatif « tant que les acteurs politiques ne s'avisent pas de lui imprimer l'impulsion nécessaire, en veillant à la mise en œuvre effective et judicieuse de ses dispositions » et en s'inspirant de l'esprit qui sous-tend ce « texte fondateur » pour « favoriser l'émergence d'une nouvelle culture politique qui conforte la confiance dans les formations politiques et les assemblées élues ».

Ce projet, qui vise donc la mobilité et le renouvellement des élites politiques, se décline selon plusieurs axes²³. D'abord, la définition et la construction des partis politiques doivent émaner d'un besoin social et correspondre à une base électorale significative. Dans cette optique, la constitution d'un parti politique est assujettie à une déclaration signée par 1000 personnes dans la moitié des régions du royaume et à un minimum de 1500 personnes pour le congrès constitutif.

Ensuite, les partis sont désormais mis devant leur responsabilité devant les citoyens, qui ont un droit de regard et d'évaluation des formations partisans par rapport à leurs engagements. Pour ce faire, il est demandé à tous les partis de présenter un programme et des statuts écrits garantissant la démocratie interne et la bonne gestion administrative.

De surcroît, l'introduction de nouvelles modalités de contrôle des finances des partis et la précision du rôle de l'Etat en la matière, viennent combler une grande lacune relative à la bonne gouvernance au sein des partis politiques. L'Etat continuera à participer au financement des campagnes électorales et à subventionner les frais de fonctionnement des partis représentés au parlement proportionnellement au nombre de représentants et de conseillers parlementaires. En revanche, c'est à la Cour des comptes que revient la charge de contrôler la gestion financière de cette subvention. Il est à noter également que tout parti suspendu ou n'ayant pas tenu de congrès annuel durant quatre ans se voit retiré cette subvention jusqu'à la régularisation de sa situation.

²² Discours royal d'ouverture de la première session de la quatrième année législative (14 octobre 2005).

²³ Voir « Check-up et mise à niveau nécessaires et incontournables », *Le Matin du Sahara*, quotidien marocain du 29.10.2004.

Enfin, et en conformité avec l'esprit de l'Etat de droit, le projet de loi institue une procédure novatrice de régularisation. Ainsi, lorsqu'il y a inobservation des dispositions de la loi par un parti, le ministre de l'intérieur est tenu de saisir les instances dirigeantes afin de régulariser leur situation; en cas de non régularisation, dans un délai d'un mois, le parti est suspendu. La loi prévoit également la dissolution de tout parti qui aurait pour but de porter atteinte aux fondements de l'Etat que sont l'Islam, la monarchie et l'intégrité territoriale.

Ainsi, l'Etat veut, à travers ces dispositions assainir le paysage politique, aider les partis à récupérer la confiance perdue auprès de la société marocaine et mettre fin à l'effritement de la classe politique²⁴.

Il appartient donc aux partis eux-mêmes d'adhérer pleinement à cette loi en réduisant les délais d'harmonisation et d'amendement de leurs statuts de manière à combler le vide politique et à redonner confiance aux électeurs. Au demeurant, l'adoption de cette loi n'est pas en soi « l'ultime aboutissement du parcours », mais constitue plutôt « un premier jalon essentiel dans un processus fondateur »²⁵. Cette volonté d'assainir le paysage politique va de paire avec le renforcement des droits de l'homme et la réforme du statut de la femme.

1.3. Les droits de l'homme et la modernisation de la société: des avancées considérables à fructifier

L'année 2004 est sans doute l'année la plus significative pour le nouveau règne, où le souverain a fait preuve d'un courage et d'une intelligence politiques de grande envergure. D'une part, il a décidé de clore le dossier des « années de plomb »²⁶ en essayant de réparer les préjudices et réconcilier les Marocains avec eux-mêmes. L'autre grande initiative royale fut celle de débloquent le dossier épineux du statut de la femme. En sa qualité d'Amîr Al-Muminîn, la plus haute autorité religieuse, il a pesé de tout son poids pour trancher en faveur d'une réforme de la Moudawana. Avec ce nouveau statut, nommé « Code de la famille », le Maroc est le second pays arabo-musulman, avec la Tunisie, qui a permis à la femme de jouir de ses droits civiques.

²⁴ « Maroc, Les partis dans l'impasse », *Afrique Asie*, n° 183, décembre 2004.

²⁵ Discours pré cité (14 octobre 2005).

²⁶ Nom donné aux années 1970 où le Maroc a connu une série d'exactions et de dépassements en matière de droit de l'homme suite aux troubles et aux complots contre la monarchie. Enlèvements, emprisonnements abusifs, tortures et disparitions ont eu lieu, faisant des milliers de victimes à travers tout le royaume.

S'il est vrai que les effets ne seront perceptibles qu'à moyen, voire à long terme, il n'en demeure pas moins que ces initiatives posent les jalons d'une société moderne libérée des dépassements et des schémas de pensée archaïques du passé. C'est maintenant tout un travail de fond qui attend tous les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux pour capitaliser ces acquis et préparer l'avenir.

1.3.1. Une initiative de réconciliation salutaire et prometteuse

Parallèlement aux réformes économiques et politiques, le Maroc s'achemine progressivement vers l'instauration d'un véritable Etat de droit. C'est dans ce sens que l'Etat a décidé de mettre la lumière sur les exactions commises depuis l'indépendance et d'ouvrir la voie pour ne plus répéter les erreurs du passé.

Sur les recommandations du Conseil consultatif des Droits de l'Homme, le Roi Mohamed VI a décidé de créer l'IER (Instance Equité et Réconciliation) en avril 2004. Le rôle dévoué à cette instance est de « renforcer et consolider les acquis et à parachever le règlement extrajudiciaire équitable des violations graves des droits de l'Homme survenues dans le passé, et ce dans le cadre d'une approche globale ayant pour objectif de guérir les blessures du passé, réparer les préjudices, établir les faits et tirer les enseignements du passé pour réconcilier les Marocains autant avec l'histoire qu'avec eux-mêmes et libérer leurs énergies créatives »²⁷.

Il faut noter qu'une telle mesure est unique dans le monde arabo-musulman et constitue même une première dans le monde, car dans les pays qui ont franchi le pas de la transition démocratique, en Amérique latine ou en Afrique du Sud, ces initiatives ont été le résultat de rapports de force entre les nouveaux responsables et les anciens. Tandis qu'au Maroc, il y a une continuité entre l'ancien et le nouveau régime.

L'expérience marocaine est un signe d'une réelle volonté et d'un grand courage politique à mettre à l'actif du jeune roi et de toute une frange des forces vives du royaume. A cet égard le chercheur Mohamed Berdouzi, membre de l'IER, considère que non seulement cette expérience n'a pas été déclenchée par une crise ouverte, mais qu'elle rencontre « une volonté collective de toutes les forces en présence pour traiter cette question selon une approche distincte [et] originale »²⁸.

²⁷ Dahir n° 1.04.42 du 10 avril 2004 Portant approbation des Statuts de l'Instance Equité et Réconciliation.

²⁸ « Une réconciliation si fragile au Maroc », Alami Y. et Amar A., *Le Monde Diplomatique*, avril 2005.

Notons au passage que la composition de cette instance la rend crédible vis-à-vis des populations et des observateurs internationaux. En effet, sur les dix-sept membres nommés, environ la moitié a souffert des exactions des « années de plomb » dont le Président, M. Driss Benzekri, qui a purgé une peine de dix-sept ans de 1975 à 1991.

On peut reprocher à cette démarche le fait que « les attributions de l'IER sont non judiciaires et n'invoquent pas la responsabilité individuelle dans les violations »²⁹, ou bien que les enquêtes n'aient pu obtenir la pleine collaboration de toutes les forces de sécurité³⁰. Néanmoins, le travail accompli a permis de rendre la dignité à des dizaines de familles et d'exorciser la société de ses démons ; d'autant plus qu'une action basée sur la vengeance ou sur la poursuite systématique des coupables, aurait abouti à un chaos total, vu la complexité du dossier et le nombre apparemment élevé des responsables.

C'est donc par une véritable minutie que l'IER a mené ses travaux que ce soit sur le terrain en conduisant des entretiens avec les familles des disparus et des visites des lieux de détention, ou en examinant tous les documents disponibles traitant des disparitions, ou encore en enquêtant auprès des forces de sécurité et de l'armée. La grande originalité réside aussi dans la transparence avec laquelle se sont déroulées les auditions publiques, sachant qu'elles sont passées sur la première chaîne de télévision marocaine.

Au regard du travail titanesque, le bilan est plus que probant, sachant que l'instance n'a eu que 23 mois pour faire la lumière sur des événements couvrant une période de 33 ans (de 1956 à 1999). A l'issue, l'IER aura réussi à déterminer les lieux de sépulture ainsi qu'à identifier un grand nombre de personnes décédées et à déterminer avec précision le nombre de disparus lors de cette sombre période de l'histoire marocaine. En outre, elle a répondu positivement aux demandes de réparation de 9779 victimes et présenté des recommandations dans un rapport soumis au Souverain en novembre 2005.³¹

Ce rapport est sans concession et comporte des recommandations portant sur des réformes constitutionnelles et institutionnelles s'inscrivant dans la primauté du droit international des droits de l'Homme sur le droit interne. Il exhorte l'Etat à mener parallèlement des réformes visant « l'élaboration et la mise en place de politiques publiques

²⁹ Article 6 du Dahir pré cité.

³⁰ Voir à ce sujet le Rapport annuel 2005 de Human Rights Watch.

³¹ Voir à ce sujet « Les bonnes feuilles du rapport de l'IER », *Telquel, le Maroc tel qu'il est*, n° 205-206, du 24 décembre 2005 au 6 janvier 2006.

dans les secteurs de la justice, de la sécurité et du maintien de l'ordre, de l'éducation et de la formation permanente ».

Tout porte à croire que si ces recommandations sont appliquées, la page des années de plomb sera définitivement tournée et le Maroc pourra entrer véritablement dans l'ère de la transparence et des droits de l'Homme.

1.3.2. Vers l'émancipation de la femme marocaine

Le nouveau code de la famille constitue l'une des réalisations les plus courageuses du nouveau règne. Il s'agit d'une rupture salutaire pour la société marocaine, conduite avec tact et perspicacité par le Souverain. En effet, ce nouveau code doit « être porté au crédit de Mohamed VI » qui a joué « un rôle essentiel dans son adoption en janvier 2004, par les deux chambres ». Loin de baisser les bras comme le premier ministre de l'époque, El Youssoufi, et loin de se contenter d'une réforme timide, « Mohammed VI est intervenu dans un sens favorable aux revendications des militantes féministes »³².

Le moins que l'on puisse dire à propos de la situation de la femme au Maroc avant 2004, c'est qu'elle reflète l'esprit d'une société sclérosée et en décalage avec son époque et ses aspirations de modernité. La codification du statut de la famille, appelé *Moudawana*, a commencé en 1957 sur la base du rite malékite.

Selon cette dernière, la femme est maintenue dans la condition de mineure à vie et reste sous tutelle d'un homme (père, mari, frère ou oncle). Elle est également soumise à son mari, à qui elle doit obéissance, et peut être répudiée, oralement et de manière unilatérale, à tout moment sans ouvrir droit au partage des biens. Le droit de demander le divorce lui est accordé si elle arrive à prouver une maltraitance, chose difficile à obtenir dans une société patriarcale.

Cette situation désastreuse, qui est relève d'une loi archaïque, n'a pas empêché la société marocaine, ou du moins la frange instruite et aisée, de la dépasser et d'être en avance³³. La société civile, par le biais d'organisations non gouvernementales et des féministes en particulier, a mené un combat sans relâche pour changer la condition féminine. L'une des figures de prou de ce mouvement, la psychiatre Rita el Khayat, a adressé une lettre ouverte au roi Mohamed VI dans laquelle elle dénonce « le système des femmes alibis et des

³² « Bilan de cinq ans de réformes », Ignace Dalle, *Le Monde diplomatique*, août 2004, pp. 18,19.

³³ Voir *Le journal*, n°138, du 7 au 13 octobre 2000.

femmes analphabètes, archaïsantes, ..., [et] la survalorisation des traditions éculées qui ne peuvent en aucun cas répondre aux défis innombrables de siècle à venir »³⁴.

Fort de cette transformation progressive et en adéquation avec ses convictions, le gouvernement d'alternance a mis sur pied un « plan national pour l'intégration de la femme au développement ». Conduit en 1999 par M. Saïd Saâdi, ancien secrétaire d'Etat chargé de la protection infantile, de la famille et de l'enfance, ce plan a provoqué un tollé dans le royaume.

Après une manifestation de soutien, de quelques dizaines de milliers de personnes, conduite par deux cents organisations non gouvernementales et des membres gouvernementaux, c'est une contre-manifestation, cette fois-ci plus importante et conduite par des conservateurs, et à leur tête le PJD, qui s'est déroulée à Casablanca avec des centaines de milliers de personnes. Devant cette démonstration de force des islamistes, le gouvernement a fait marche arrière et a remis le projet dans ses tiroirs.

Il fallait attendre les attentats terroristes de Casablanca du 16 mai 2003 (44 morts et des centaines de blessés) et face à des islamistes acculés à adopter un profil bas, pour qu'une véritable rupture voit le jour sous la férule du roi en personne, qui a ouvert le chantier d'une réforme en profondeur du code de la famille, tout en s'appuyant sur le Coran pour rester en cohérence avec un Etat dont l'Islam est la religion officielle.

Finalement, le nouveau Code de la famille a été adopté à l'unanimité par la Chambre des représentants le vendredi (17/01/2004). Parmi les nouvelles dispositions, on retrouve les axes du plaidoyer des militantes pour la reconnaissance de la femme et de ses droits, comme l'élévation de l'âge du mariage à 18 ans, la levée de la tutelle, l'interdiction de la polygamie, le partage des biens équitablement au moment du divorce et la garde des enfants.

Puisant sa source d'un référentiel islamique et constituant un élément décisif dans l'avenir du royaume et de la société marocaine, comme l'a mentionné M. Ahmed Toufiq³⁵, le nouveau code a pour objectif d'affranchir la femme marocaine de la tutelle et de tous les obstacles qui l'empêchent de jouer son rôle dans l'édification d'une société moderne.

Cependant, il faudrait se garder de tout enthousiasme excessif, car la société ne va pas changer d'un seul trait, car les pesanteurs sont toujours présentes. D'une part, le machisme des Marocains demande du temps pour s'accommoder des transformations législatives actuelles ; d'autre part, il ne suffit pas de créer une loi pour assurer son application sur le

³⁴ El Khayat Rita, *Les folies, El Hank-Casablanca*, EDDIF, Casablanca, 2000.

³⁵ Ministre des Habous et des Affaires islamiques du Royaume du Maroc depuis 2002.

terrain. A ce sujet la féministe Leïla Rhiwi³⁶ se garde de crier victoire en affirmant que « le corps de la magistrature marocain est globalement conservateur » et qu' « il faudrait surveiller comment les juges vont appliquer concrètement les nouvelles mesures". D'ailleurs Mohamed VI est très lucide et vigilant sur la condition féminine à court terme en affirmant que « l'important n'est pas d'avoir réformé la Moudawana mais que les dispositions suivent concrètement sur le terrain »³⁷.

1.4. L'INDH : une initiative novatrice centrée sur l'homme

En parallèle, et dans le but de sortir du sous-développement et de mettre en valeur toutes ses potentialités, l'Etat marocain s'est finalement doté d'une vision stratégique en matière de développement humain. Cette prise de conscience, quoique tardive, est salutaire pour un pays qui souffre d'un manque chronique des infrastructures de base et des leviers de développement qui le pénalisent depuis des décennies.

Cette vision stratégique s'est déclinée en un projet sociétal global et cohérent visant à combattre la pauvreté et l'exclusion d'un large pan de la société marocaine. La démarche adoptée est basée sur un diagnostic réel et une mise en œuvre pragmatique et décentralisée incluant tous les acteurs publics et privés du pays.

1.4.1. Un volonté réelle de changement

Il y a une prise de conscience au plus au haut sommet de l'Etat que le Maroc connaît un véritable retard en matière de développement humain³⁸. C'est pourquoi le Souverain, soucieux de sortir le pays de sa léthargie et de lui donner l'impulsion nécessaire pour entamer un processus de développement constant et continu, a décidé de faire un bilan des cinquante dernières années en matière de développement humain afin de tirer les enseignements nécessaires et trouver les solutions qui pourraient se concrétiser à court, moyen et long terme.

Cet audit interne de grande envergure est le préalable à l'initiative royale baptisée I.N.D.H. (Initiative nationale de développement humain), cheval de bataille du nouveau règne qui a été lancée le 18 mai 2005. Dans un discours adressé à la nation le Souverain a expliqué

³⁶ Présidente de l'ADFM (Association démocratique des femmes du Maroc) entre 1998 et 2002.

³⁷ Interview accordée par Mohamed VI à *Paris Match* en mai 2004.

³⁸ Le Maroc est classé au 124^{ème} rang mondial selon l'indice de développement humain du Pnud, alors qu'il est 108^{ème} en termes de revenu par habitant en 2005.

clairement sa vision de ce projet en affirmant : « Nous nous devons tous de prendre le ferme engagement d'œuvrer sans relâche en vue d'arracher les catégories et les régions défavorisées à l'emprise de la pauvreté, de l'exclusion et du sous-développement, de leur permettre de prendre en charge leur propre essor et de réaliser le développement humain durable qui constitue le véritable combat du Maroc d'aujourd'hui et de demain.»³⁹.

Pendant la même période, le Roi a chargé une équipe multidisciplinaire, constituée de chercheurs et pilotée par son conseiller M. Abdelaziz Meziane Belfkih, pour faire un bilan objectif et chiffré des réalisations et des limites du Royaume depuis l'indépendance et mener en parallèle une analyse comparative avec la situation d'autres pays (Espagne, Portugal, Tunisie, Egypte, Chili, Malaisie, Mexique, Corée du Sud, Turquie et Irlande).

Le rapport final, de 4500 pages, a été rendu public le 2 janvier 2006. Une synthèse d'une cinquantaine de pages permet d'évaluer les efforts consentis, de dresser un bilan objectif et de présenter des recommandations et un agenda pour le développement humain au Maroc à l'horizon 2025.⁴⁰

1.4.2. Un inventaire sans concession

L'approche retenue pour dresser l'inventaire a été largement inspirée du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Il s'agit d'évaluer moins la croissance économique que la satisfaction des besoins de la population⁴¹.

Le résultat de cette étude, qui a mobilisé une centaine d'experts, est un rapport très critique à l'égard des politiques suivies depuis l'indépendance. Deux grands domaines ont été identifiés comme primordiaux et connaissant un grand déficit. D'abord, l'éducation avec un taux d'alphabétisation de 57% et un système éducatif qui ne permet pas d'accéder aux savoirs fondamentaux et au marché de travail. Ensuite, l'accent est mis sur la gouvernance et l'implication des Marocains dans la gestion de la chose publique.

Le rapport montre qu'il existe de grandes disparités entre les villes et le monde rural. Ce dernier est resté largement en retrait de l'ensemble des dynamiques de développement économique et humain ainsi que des transformations sociales. Les disparités entre les villes et les campagnes sont flagrantes et appellent une double réponse sociale et économique.

³⁹ Discours de S.M. le Roi Mohamed VI le 18 mai 2005.

⁴⁰ Voir ce rapport sur www.rdh50.ma

⁴¹ « Le Maroc dresse l'inventaire », *L'express*, le 10/11/2005.

Concernant la gouvernance, le rapport relève que « les déviances entachant les processus électoraux, le caractère conjoncturel et instable des alliances partisanes locales, l'inégale formation des élus, la mauvaise gestion, le découpage pas toujours heureux du territoire sont autant de facteurs qui ont pénalisé le développement humain de beaucoup de communes rurales et urbaines » ; ajoutant que « la mise en place de la décentralisation territoriale, dès les années 1960, semble avoir davantage répondu à une volonté d'encadrement politique qu'à un souci d'adaptation de la gestion publique aux nécessités du développement local ».

Quant à la valorisation du potentiel humain, le Maroc souffre d'un manque flagrant en matière d'accès aux services de bases. Ainsi, malgré les efforts consentis depuis une dizaine d'années, l'électrification, l'adduction d'eau potable et le désenclavement ne sont toujours pas généralisés.

Le secteur de la santé souffre lui aussi d'insuffisances flagrantes. Elles concernent principalement « l'absence d'un cadre stratégique d'action et d'une vision globale du système de santé, la diversité des intérêts des acteurs et intervenants et la présence de nombreuses situations de rente qui ont fini par devenir de réelles forces d'inertie, le centralisme excessif de l'administration sanitaire et le faible développement des services locaux, ainsi que la crise de l'hôpital public ».

Finalement, c'est la persistance de la pauvreté qui continue à affecter le développement humain. Certes, les autorités ont pu ramener le taux de pauvreté relative de 50% en 1960 à 14,2% en 2004 ; néanmoins, vu la croissance démographique, le Maroc compte actuellement 5 millions de pauvres (soit le 1/6 de la population) dont les trois quarts sont ruraux.

Ces déficits en matière de développement humain ont indéniablement un impact négatif sur la croissance économique et menacent dangereusement la cohésion sociale. La persistance de cette situation représente également de nouveaux risques sociaux, sachant que le Maroc a entamé une ouverture mondiale tous azimuts.

C'est donc fort de ce diagnostic, que le Maroc va lancer l'INDH en partenariat avec le secteur privé et un certain nombre de pays de la communauté internationale susceptibles de financer des projets sociaux de première nécessité.

1.4.3. Une mise en œuvre dans le bon sens

L'objectif de l'INDH est concrètement de construire l'infrastructure de base (routes, eau, électricité), de créer l'emploi et de fournir des services sociaux pour les personnes les plus vulnérables (les femmes, les jeunes à risque, les personnes âgées et les sans domicile). Au total, 5 millions de personnes, dont la majorité se trouve en zones rurales, bénéficieront à terme de ces projets, ce qui devrait éradiquer la pauvreté d'ici 2010.

Le budget global est de 1,1 milliards de dollars dont 20% vient de contributions étrangères. Le projet est une initiative novatrice et prometteuse, non seulement pour le Maroc, mais aussi pour tous les pays de la région. En effet, sa réussite aura un effet d'entraînement et incitera les autres pays similaires à lancer leurs propres initiatives. C'est pourquoi, d'après Jason Ben-Meir⁴², un certain nombre de pays comme les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Allemagne, le Kuwait et les Emirats Arabes Unis se sont engagés à supporter financièrement cette initiative.

Quant à la planification et à la réalisation concrète de l'INDH, c'est une approche décentralisée et participative qui est prônée tout en conservant un contrôle au niveau provincial. En effet, c'est aux comités locaux à l'échelle des communes d'élaborer leurs initiatives en fonction de leurs besoins et de leurs spécificités. Les comités provinciaux auront pour charge de valider et de consolider ces initiatives locales. Dans ce contexte, M. M'Hamed Zriouli, socio-économiste et chercheur, préconise une révision des plans de développement provinciaux et communaux pour assurer leur cohérence avec l'INDH⁴³.

Il paraît clairement que la réussite de l'INDH est tributaire de l'engagement de tous les acteurs concernés (Etat, autorités locales, élus, associations, secteur privé) et repose sur une planification stratégique régionale à moyen et long terme. Ça implique l'instauration d'une organisation régionale dont le pivot est la région comme collectivité territoriale décentralisée et centre économique de décision. Cette organisation territoriale est à l'ordre du jour des autorités marocaines, mais ses contours restent à définir dans les plus brefs délais.

⁴² « Initiative Nationale du Maroc : son importance et ses défis », 09/11/2005 sur www.tanmia.ma.

⁴³ « INDH, une approche stratégique », *Le Matin du Sahara*, 23/08/2005.

Conclusion première partie

Ainsi, l'Etat marocain est déterminé à sortir de sa léthargie et à construire son avenir en engageant des réformes politiques et socioéconomiques à la fois courageuses et pragmatiques, et ce, malgré la lourdeur de la tâche et les difficultés structurelles et culturelles qui subsistent. Les réformes engagées transparaissent à travers le passage progressif d'une économie de rente vers une économie libérale et transparente, une refonte du paysage politique en instaurant une nouvelle loi régissant les partis politiques et une approche globale du développement social à travers la promotion des droits de l'homme, la valorisation du rôle de la femme et la synergie des forces vives en faveur d'un développement centré sur l'homme.

Cette volonté d'instaurer un système politique démocratique et d'un système économique productif et compétitif est non seulement bénéfique sur le plan national, mais permettra au Maroc, en cas de réussite, de consolider sa position d'acteur de premier ordre sur la scène régionale voire internationale.

DEUXIEME PARTIE

II. La politique extérieure marocaine : acquis et limites

Depuis son indépendance, le Maroc a fait le choix de l'amarrage au monde libre duquel il se sent très proche sur les plans géographique et idéologique. Il a su, à travers son roi Hassan II, jouer un rôle prépondérant dans les relations extérieures régionales en tant que stabilisateur, médiateur et acteur dans les opérations de maintien de la paix.

En revanche, compte tenu des différends hérités du passé colonial et des divergences d'appréciation avec l'Algérie voisine, le Maroc peine à sortir du problème du Sahara et à fructifier ses relations avec ses voisins dans le cadre de l'Union du Maghreb Arabe.

2.1. L'amarrage au « camp libéral » : un choix stratégique fondamental

La position géographique du Maroc combinée à son histoire récente et ses interactions avec les puissances occidentales ont certainement pesé dans son choix stratégique de s'atteler à l'Occident. Mais ce choix fondamental est également à la nature du régime marocain et à son appréciation des relations extérieures. La monarchie a toujours eu des positions idéologiques qui se rapprochent du camp occidental, malgré les crises qui se sont succédé et les intérêts parfois divergents entre le royaume et ses alliés occidentaux.

Ce rapprochement s'est manifesté à travers des relations diplomatiques très étroites et des prises de positions largement favorables à l'occident, bien que le Maroc fasse partie du mouvement des non-alignés. Ensuite, ce choix fondamental s'est concrétisé par des relations économiques structurées et institutionnalisées avec le bloc occidental.

2.1.1. Les relations avec l'occident : d'une fatalité historique à une nécessité stratégique

Depuis le XIX^{ème} siècle, l'occident occupe une place prépondérante dans les relations internationales marocaines. Sa position géographique fait de lui un trait d'union entre l'Europe et l'Afrique. En effet, ouvert sur deux mers (la Méditerranée et l'Atlantique), il est géographiquement prédestiné à nouer des rapports privilégiés avec l'occident.

Mais au-delà de sa position géographique, l'identification au camp occidentale est la conjonction de plusieurs facteurs structurels. De ce fait, A. Berramdane conclut qu'au Maroc, « l'occident est, en effet, pour ce pays tout à la fois une rente historique une obligation géographique, une nécessité économique et le fruit d'une légitimité idéologique et politique »¹.

Le Maroc a fait l'objet d'une compétition impérialiste farouche pour sa colonisation. La France a fini par établir son protectorat en 1912, déposant le Makhzen de ses compétences internationales. Le résident général français, « ministre des Affaires étrangères » du sultan, monopolisait toute la vie internationale du royaume. Même après l'indépendance, le Maroc continuait de dépendre de la France selon la formule « l'indépendance dans l'interdépendance » à travers l'accord diplomatique de Rabat du 20 mai 1956.

Ce n'est qu'au 15 février 1960 que le Maroc retrouve la plénitude de ses compétences internationales. Cependant, le poids du passé et la présence française aux commandes de la diplomatie marocaine, ont fini par marquer les institutions du royaume.

L'amarrage au camp occidental s'explique aussi par la grille idéologique et institutionnelle que le pouvoir marocain a su donner à ses relations extérieures. Dans ce contexte, l'islam et la liberté constituent la référence de base pour légitimer ses relations avec l'occident. C'est en effet le roi qui monopolise les institutions étatiques des relations internationales et qui, à travers ses préférences, qui vont vers l'ouest, imprègne la diplomatie marocaine. Ce qui fait dire à A. Berramdane que « la permanence de la légitimité idéologique et institutionnelle constitue ainsi véritablement le quatrième pilier du pont Maroc-Occident »².

Les liens avec l'occident se sont nettement renforcés avec l'intronisation du Roi Hassan II qui a su les renforcer et dépasser certaines embrouilles conjoncturelles avec ses voisins du Nord. Le souverain a su s'adapter aux changements géopolitiques régionaux (ralliement de l'Algérie à l'Est et affaire du Sahara) en liant le destin de son pays à celui de l'Occident.

Ainsi, le Maroc a pu définitivement s'ancrer à l'Ouest en instaurant des liens diplomatiques forts et une interdépendance économique au bilan mitigé.

¹ Berramdane A., *Le Maroc et l'Occident*, Éditions Karthala, Paris, 1987, page 406.

² Berramdane A., *op. cit.*, page 411.

2.1.2. Des liens diplomatiques étendus

Depuis le début des années 1960, Le Maroc n'a jamais arrêté de confirmer son soutien diplomatique à l'Ouest malgré les difficultés engendrées par l'opposition Est-Ouest. Cette fidélité aux Alliés s'est exprimée soit ouvertement, soit de manière implicite.

Durant les différents conflits Est-Ouest, que ce soit en Asie ou en Europe, le Maroc a adopté une position pro-occidentale. A titre d'exemple, lors de la guerre du Vietnam, le Maroc a préféré garder le silence et n'a jamais condamné l'intervention américaine. Ensuite, il est important de signaler que même si le gouvernement marocain déplorait la situation tragique du Vietnam, il n'a jamais reconnu le Front de Libération nationale (FLN), ni le Gouvernement révolutionnaire provisoire (GRP) constitué en juin 1969. Finalement, l'échec américain ne fut pas officiellement interprété comme une défaite des Etats-Unis. Selon Hassan II, les Américains ne sortent pas affaiblis et ont délibérément fait le choix de se retirer malgré leur rapport force sur le terrain³.

L'invasion de la Tchécoslovaquie le 21 août 1968 suite au « Printemps de Prague » est un autre exemple d'alignement du Maroc sur l'Ouest. Et bien qu'il soit en bon terme avec l'Est, il n'a pas hésité à rejoindre la communauté internationale pour condamner vigoureusement l'intervention des Soviétiques. Le Maroc a tenu à « réitérer sa réprobation de toute intervention armée et de toute forme d'ingérence dans les affaires intérieures ou extérieures des Etats [et à] considérer l'utilisation de la force comme... une violation flagrante de la Charte des Nations Unies »⁴.

Plus proche de nous, lors de la guerre du golfe en 1991, le Maroc s'est également prononcé du côté des Alliés. Malgré la réprobation populaire et le déferlement d'un demi-million de manifestants contre l'intervention le 3 février à Rabat, Hassan II, tout en qualifiant la guerre d'atroce et inadmissible, a accepté de mettre un contingent en Arabie Saoudite.

Ainsi, tout au long des conflits internationaux pendant la guerre froide, le Maroc a marqué ses préférences et a choisi l'Occident comme allié. Simultanément, il a tenu à consolider ses liens économiques avec l'Ouest.

³ Idem, pp. 292 et 296.

⁴ M. Laraki (ministre des Affaires étrangères) devant l'Assemblée générale de l'ONU, *Doc. Off. ONU, XXIIIe session PV/AG, 1683^e séance, 7 octobre 1968, p.16.*

2.1.3. Des liens économiques structurés

Depuis le milieu des années 1960, le Maroc a cherché à s'intégrer économiquement aux pays occidentaux à travers des accords bilatéraux tout en recourant aux institutions internationales. Durant des décennies les orientations économiques marocaines sont largement dictées sinon inspirées par la BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) qui organise aussi l'aide multilatérale reçue par le royaume.

D'un autre côté et afin de stabiliser et sécuriser ses échanges, le Maroc a également accéléré le processus d'intégration de son économie à celle des pays occidentaux en recourant à la CEE (Communauté économique européenne).

L'aide multilatérale est devenue depuis 1960 la principale source de financement des plans économiques entrepris par le Maroc. Elle fut organisée de manière à ce qu'il puisse avoir une liberté de manœuvre politique. Dans ce sens, Hassan II a déclaré à la conférence des non-alignés de Belgrade (septembre 1961) : « Nous sommes persuadés que l'aide devrait émaner principalement d'un organisme international, dans le cadre de l'ONU. Cela permettra d'éviter les compromissions et les contraintes plus ou moins dissimulées. »⁵.

De plus, Face à la difficulté de pouvoir drainer des aides suffisantes pour la réalisation de ses projets, le Maroc a entrepris des démarches avec la BIRD, le FMI (Fonds monétaire international) et l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) pour assurer la continuité et l'harmonisation de l'aide. Ainsi, en 1967, le groupe Maroc au sein de la BIRD fut constitué et comprendra, outre les institutions susmentionnées, la Banque européenne d'Investissement, les institutions de programme d'aide de l'ONU, la RFA, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Suisse et le Koweït⁶.

Sur le plan des échanges économiques, le Maroc a recherché à nouer une coopération avec la CEE dès le début des années 1960. Ce qui a débouché le 31 mars 1969 sur un accord d'association signé à Rabat. Là aussi, la position géographique pèse de tout son poids. C'est ce qui fut résumé par le roi Hassan II qui avait déclaré : « Géographiquement, notre pays est

⁵ Berramdane A, *op.cit*, p. 299.

⁶ CEDIES *Informations*, Casablanca, 25 octobre 1969.

très près de l'Europe. C'est une position dont ne peuvent se prévaloir d'autres pays associés à la CEE par de simples conventions. »⁷.

Ainsi, malgré quelques réticences d'ordres politique et économique, le Maroc a choisi cette coopération pour asseoir à terme une interdépendance économique salubre avec l'Europe occidentale.

A travers cet accord, le Maroc a pu bénéficier d'un certain nombre d'avantages, mais reste assujéti à certaines restrictions. En effet, en plus de la franchise complète de droits de douanes et de restrictions quantitatives, l'industrie marocaine a pu bénéficier de l'ouverture du Marché communautaire à l'ensemble des exportations. Seule restriction, il faudrait que les produits exportés soient d'origine marocaine (40 à 50% au moins de ses composants sont d'origine marocaine ou communautaire).

Sur les produits agricoles, les concessions octroyées par la CEE restent limitées. Les fruits et légumes sauf les agrumes, sont exclus de l'accord. Les produits de la pêche, principalement les conserves de poisson, sont réglementés et bénéficient peu de réductions tarifaires. Les produits exonérés ou bénéficiant de réduction tarifaire sont de moindre importance dans les exportations marocaines.

En somme, l'accord de coopération conclu avec la CEE n'a pas eu les avantages escomptés par le Maroc. Pire encore, la dépendance de l'économie marocaine s'est véritablement institutionnalisée puisque le Maroc ne peut prendre des initiatives unilatérales en matière de politique industrielle et agricole.

Au bilan, le Maroc a fait le choix de s'atteler au camp occidental dès le début des années 1960, renforçant ainsi son pouvoir face aux défis auxquels il devait faire face dans les décennies à venir. Parallèlement, il n'a cessé de jouer un rôle de lien entre l'Occident et le monde arabo-musulman et de médiateur sur la scène internationale.

2.2. Une réelle présence diplomatique à l'échelle régionale

Bien qu'il ne soit pas doté des moyens économiques et militaires conséquents, le Maroc a toujours pesé sur les relations régionales grâce à sa capacité relationnelle et sa perspicacité diplomatique. Le roi Hassan II a, en effet, su grâce à sa stature exceptionnelle d'homme d'Etat à se positionner comme un homme de compromis pour régler les conflits dans une

⁷ Discours du 03-03-1985, *Discours et Interviews de SM le roi Hassan II*, éd. du ministère de l'Information, mars 1985-mars 1986. pp. 5-19.

région meurtrie par des antagonismes ancestraux. Ses efforts pour la stabilité régionale en Afrique et au Moyen-Orient ont donné au Maroc une image de médiateur et de stabilisateur sur le plan régional.

2.2.1. Rôle de stabilisateur dans la zone euro-méditerranéenne

En dépit de l'instabilité des relations inter-maghrébines (sur lesquelles nous reviendront plus tard), le Maroc a toujours cherché à jouer un rôle diplomatique majeur dans la région pour préserver ses intérêts vitaux et maintenir sa stabilité. Même au plus fort de la crise algéro-marocaine autour de l'affaire du Sahara quand les relations diplomatiques se sont rompues, le Maroc a toujours tenu un discours symbolique allant dans le sens d'une unité maghrébine, montrant la singularité de cette partie du monde arabo-musulman. En témoigne ce passage d'une allocution royale en 1988 : « ...Ne peut estimer à sa juste valeur le Grand Maghreb Arabe que celui qui a bien étudié l'histoire de l'Afrique du Nord, qui a tenu le flambeau de l'islam, de l'arabisme et de la civilisation et qui s'est voulu communauté humaine professant la religion islamique et parlant l'arabe, mais dont la personnalité diffère de celle des autres Etats arabes... Le Grand Maghreb Arabe exorcisera tous les démons et constituera la solide forteresse qui nous protégera de quiconque s'aviserait de porter atteinte aux engagements de nos aïeux. »⁸.

A partir de 1989, le Maroc a profité du repli de l'Algérie, meurtrie par ses problèmes internes, pour sortir de son isolement et jouer un rôle de puissance régionale en collaboration avec l'Algérie. Cette stratégie avait pour but de régler définitivement l'affaire du Sahara en faisant de l'axe Rabat-Alger le socle de l'UMA. Cependant, les événements des années 1990 ont détournés les pays maghrébins du projet unitaires. Ce qui a poussé le Maroc à se tourner vers l'Europe, partenaire plus sûr et allié de longue date.

Ainsi, et à l'occasion du sommet européen de Fontainebleau en 1984, le roi Hassan II dépose une demande d'adhésion du Maroc à la C.E.E., demande qu'il réitère le 20 juillet 1995, lors de la visite du Président français à Rabat, en déclarant : « J'ai vu loin et je ne me suis pas interdit de songer à l'avenir de tout le Maghreb »⁹.

L'ancrage à l'Europe vise un double objectif. D'abord une réelle volonté de partenariat à long terme à l'Europe allié naturel et de longue date ; ensuite, une manœuvre pour obtenir le

⁸ Discours royal du 20 août 1988 à l'occasion du 35^e anniversaire de la révolution du Roi et du peuple.

⁹ *Le Matin du Sahara*, 09 janvier 1985.

statut d'interlocuteur privilégié au Maghreb. Cette double volonté est singulière dans la région et témoigne d'une politique marocaine originale à l'égard de l'Europe. R. El Houdaigui n'hésite pas à qualifier de « l'une des rares sinon la seule parmi celles réalisées par le pouvoir où le discours et l'action diplomatique s'entremêlent sans discontinuité » Ce qui veut dire que « la candidature d'adhésion à l'Europe est un objectif à long terme qui se traduit à court terme en instrument politique de négociation »¹⁰.

2.2.2. Rôle de lien entre l'occident et le monde arabo-musulman

La position géopolitique du Maroc a incité les décideurs politiques à jouer un rôle particulier dans la région. Ainsi, au lendemain de l'indépendance, le roi Mohamed V a qualifié le Maroc de trait d'union entre l'occident et le monde arabo-musulman. Hassan II n'a pas dérogé à la règle et a cherché même à fructifier ce rôle en évoquant, quant à lui, le terme de pont car « cette préférence renvoie à la nécessité d'assurer un lien permanent et solide entre l'occident et le monde musulman plus bénéfique politiquement que le rôle de trait d'union qui se limite à des actions intermédiaires et ponctuelles »¹¹.

Le titre de Commandeur des croyants du roi du Maroc est non seulement un rempart contre l'instrumentalisation de la religion par des intégristes islamistes, mais aussi un instrument d'offensive diplomatique permettant au souverain de jouer un rôle prépondérant sur la scène internationale en tant qu'interlocuteur musulman avec l'occident.

La volonté marocaine de se positionner comme l'un des leaders arabo-musulmans s'est manifestée dans le discours royal qui a tenu de se démarquer comme un lien permanent entre les cultures. Le roi Hassan II a tenu à utiliser des assertions comme « islam tolérant », « unité islamique », « dialogue entre les religions » ou encore « rapprochement entre les cultures » pour s'ériger en interlocuteur privilégié de l'Occident.

Sur la scène arabo-musulmane, le Maroc a pris plusieurs initiatives diplomatiques lors des différentes crises. En septembre 1969, le Maroc a accueilli la première Conférence panislamique à Rabat, qui a officialisé la naissance de l'O.C.I. (Organisation de la Conférence Islamique) dont le roi du Maroc a été plusieurs fois le président en exercice. Ce rôle

¹⁰ El Houdaigui R., *op. cit.*, pp. 128,129.

¹¹ Idem, p. 131.

prépondérant sur la scène arabo-musulmane est d'autant plus affirmé que le roi Hassan II est devenu à partir de 1979 le président du Comité Al Qods¹².

Dans le même contexte, le Maroc abrite plusieurs organisations comme l'I.S.E.S.C.O. (Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture) et le C.I.D.C (Centre Islamique pour le Développement du Commerce).

Le même dynamisme est palpable dans les relations interarabes où le Maroc a accueilli plus du tiers des sommets arabes jusqu'en 1990. Citons le plus important, celui de Rabat de 1974, qui a reconnu l'OLP (Organisation de Libération de la Palestine) comme représentant légitime et unique du peuple palestinien. Notons au passage que c'est le roi Hassan II qui a exercé une pression amicale sur le roi Hussein de Jordanie pour reconnaître l'OLP. Forte de cette reconnaissance pour laquelle le Maroc a œuvré, cette organisation a vu son statut changer et devenir comme « partie principale à l'établissement d'une paix juste et durable au Proche-Orient »¹³.

C'est encore au Maroc, pendant le sommet de Fès en 1981-1982, que pour la première fois un plan de paix global et consensuel a été élaboré par la ligue arabe pour résoudre les problèmes du Proche-Orient. L'idée force de ce dernier fut la reconnaissance implicite d'Israël et le droit du peuple palestinien à avoir un Etat. On retrouve d'ailleurs le même objectif onze ans plus tard à Oslo.

Le Maroc est également le leader arabo-musulman en matière d'ouverture et de dialogue avec les autres religions monothéistes. Le roi Hassan II a entrepris des relations étroites avec le Vatican, qui se sont concrétisées en 1985 par la visite du Pape Jean-Paul II. En retour, Hassan II a visité Rome en 1991. Depuis, le Maroc a participé activement à au dialogue et au rapprochement des religions à travers des conférences et des colloques internationaux. Rabat a abrité en février 1998 une conférence internationale sur le « dialogue entre les trois religions monothéistes : vers une culture de paix », montrant l'attachement du royaume à la paix et le brassage des cultures.

Ainsi, fidèle à ses convictions de tolérance et de modération, le Maroc a toujours joué un rôle prépondérant comme pont entre l'Occident et le monde arabo-musulman. Cette position est d'autant plus valorisée par la médiation et une participation active dans les opérations de maintien de la paix à travers le monde.

¹² Al Qods est le nom arabe de Jérusalem.

¹³ Résolution n° 3236 du 22 novembre 1974, citée par El Houdaigui R., *op. cit.*, p. 132.

2.2.3. Rôle de médiateur et de participant actif aux opérations de maintien de la paix

Le rôle de médiation est à mettre à l'actif du Maroc depuis l'indépendance, néanmoins, cette pratique diplomatique s'est affirmée à partir des années 1990. En effet, pendant la guerre froide, la médiation avait un caractère officieux et marquée par le secret ; alors qu'aujourd'hui, le nouveau contexte international lui confère un rôle éminemment officiel.

Dans le cadre du conflit israélo-palestinien, Hassan II a organisé, en septembre 1977 à Ifrane, une rencontre secrète entre le général Moshé Dayan, ministre israélien des Affaires étrangères et le vice-président du conseil égyptien Hassan El Touhami. C'est d'ailleurs cette rencontre qui a posé les jalons des accords de Camp David en 1978 entre l'Égypte et Israël¹⁴.

En mars 1981, une rencontre secrète entre Shimon Pérès et Yasser Arafat à Ifrane a permis d'aller de l'avant, puisque pour la première fois l'O.L.P. a été accepté par les Israéliens comme partenaire aux négociations avec la Jordanie. Il faut attendre 1986 pour voir le roi Hassan II rompre avec la pratique du secret en invitant officiellement le premier ministre Simon Pérès au Maroc.

L'autre grande initiative du souverain marocain en tant que médiateur, est sans doute celle prise en 1989 au Sommet arabe de Casablanca. Il a réussi à faire accepter aux dirigeants arabes la réintégration de l'Égypte à la Ligue arabe dont elle a été exclue suite aux accords de paix avec Israël.

C'est aussi au cours de ce sommet que le Maroc, aux côtés de l'Arabie Saoudite et l'Algérie, a réussi à faire réunir le Parlement libanais et à conclure un accord permettant la restauration des institutions libanaises et l'instauration d'un climat de paix propice à la tenue des élections législatives.

Le Maroc est également présent en Afrique malgré son retrait de l'O.U.A. en 1984. Les exemples sont nombreux, n'en citons que deux : pendant le conflit opposant la Mauritanie au Sénégal en 1989, le Maroc a joué un rôle important pour le dénouement de ce conflit frontalier entre les deux pays¹⁵. Ensuite, il a proposé ses bons offices pour mettre fin au

¹⁴ « Ifrane ou les secrets de la paix israélo-arabe », *La vie économique*, Casablanca, novembre 1995, pp. 31-32.

¹⁵ Conflit ethnique meurtrier entre Arabo-Berbères et Négro-Africains autour du fleuve Sénégal qui provoqua le déplacement des populations et la fermeture de la frontière.

différend opposant le Zaïre et la Belgique à cette même époque. Ses efforts ont abouti, le 26 juillet 1989, à la signature du protocole d'accord de réconciliation¹⁶.

Ainsi, le Maroc a pu montrer un grand sens de pragmatisme et de maturité politique lui permettant de jouer un rôle prépondérant en tant que médiateur sur la scène régionale. Rôle qu'il renforça en participant aux opérations de maintien de la paix.

Sur ce registre, le Maroc est présent dans les principaux conflits à travers le monde. La première contribution marocaine remonte à 1960 avec l'envoi d'un contingent marocain des F.A.R. (Forces Armées Royales) au Congo sous l'égide des Nations unies. Cette première intervention est motivée par la volonté de la communauté internationale à l'époque de faire du Maroc un acteur prépondérant en matière de maintien de la paix en zone Afrique. Depuis, et à cause de la guerre froide, ce rôle s'est estompé pour se cantonner dans des interventions aux côtés de l'occident et aussi auprès des alliés privilégiés comme les pays arabes.

En effet, nous pouvons citer l'envoi, en 1973, de deux contingents marocains en Syrie et en Egypte pour soutenir les forces arabes contre Israël. A cette intervention s'ajoutent deux autres participations des F.A.R. au Zaïre, où en 1977 puis en 1978, les troupes marocaines, aux côtés des Français et d'autres pays modérés, ont soutenu le régime de Mobutu contre les rebelles.

Il fallait attendre la fin du monde bipolaire pour voir le Maroc renouer avec le rôle de promoteur de paix et jouer un rôle plus affirmé dans les opérations de maintien de la paix. Il a pu confirmer l'image qu'il revendique comme défenseur de la légalité internationale et promoteur de la paix. En outre, il cherche à se positionner comme une puissance régionale stabilisatrice non seulement dans la région du Maghreb, mais également en Afrique et au Moyen-Orient.

En témoignent les différentes interventions des F.A.R. sous l'égide de l'ONU à travers le monde. La première intervention dans l'ère post bipolaire a eu lieu en 1992 où le Maroc a envoyé un contingent de 1250 personnes dans le cadre de l'opération¹⁷ « Restore Hope » destinée à rétablir la paix en Somalie, pays ravagé par la guerre civile. Il est à signaler que bien que le contingent marocain soit principalement destiné à des fins humanitaires avec deux éléments médico-sociaux civils et militaires, il n'en demeure pas moins qu'il est totalement

¹⁶ El Houdaigui R., *op. cit.*, p. 138.

¹⁷ Suite à la Résolution 794 (décembre 1992) du Conseil de Sécurité.

autonome en matière logistique, ce qui dénote une volonté d'indépendance et de maturité pour jouer un rôle de premier ordre dans ce type d'opérations à l'avenir.

La seconde intervention a eu lieu en 1996 suite à la décision du Conseil de Sécurité de remplacer la FORPRONU (Force de Protection des Nations unies) par l'IFOR (Implementation Force) de l'OTAN pour appliquer l'accord de paix de Dayton en Bosnie. Ainsi, 1200 Marocains, en majorité des militaires, interviennent pour la première fois sur un théâtre européen.

Enfin, le Maroc a envoyé un contingent d'une centaine d'hommes en Haïti sous commandement espagnol dans le cadre de la MINUSTAH (Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti) le 11 novembre 2004, où il a pris le relais du bataillon chilien à Fort Liberté et à Terrier Rouge.

Il est vrai donc que le Maroc a su jouer un rôle prépondérant comme stabilisateur et médiateur sur la scène régionale, rôle qu'il a renforcé à partir des années 1990 comme pays promoteur de paix et de stabilité à travers sa participation aux opérations de maintien de la paix sur des théâtres divers. Toutefois, il reste handicapé dans ses efforts pour une intégration régionale génératrice de stabilité et de prospérité.

2.3. Une intégration régionale toujours en panne

L'année 1989 a donné de grands espoirs aux populations maghrébines avec la conclusion d'un accord de coopération entre les cinq pays nord-africains¹⁸. Le Maroc y trouver une véritable occasion de sortir de son isolement et de profiter d'une intégration régionale prometteuse.

Malheureusement, force est de constater que l'UMA est en panne et ne dépasse pas le cadre des bonnes intentions ; en témoigne le faible volume des échanges économiques entre les cinq pays qui ne dépasse pas 5% de leur commerce extérieur. Cet état de fait est dû aux antagonismes des deux principaux pays, le Maroc et l'Algérie autour du conflit du Sahara qui perdure depuis plus de 30 ans.

2.3.1. L'UMA un espoir pour une intégration fructueuse

Le traité fondateur de l'UMA (Union du Maghreb Arabe) fut proclamé et signé par les 5 chefs d'Etats le 17 février 1989 à Marrakech, ouvrant de grandes perspectives en matière de

¹⁸L'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie.

coopération entre les pays maghrébins. Sa ratification en août de la même année a permis de lancer une coopération régionale centrée essentiellement sur l'économie.

Sur une période de cinq ans, allant de 1989 à 1994, l'espoir d'une union est consolidé par les premières réalisations concrètes. Plusieurs étapes successives ont été fixées pour la mise en place d'un marché commun qui a pour finalité une intégration économique régionale efficiente.

Dans cette optique, des commissions spécialisées ont été créées (infrastructure, économie et finances, ressources humaines, sécurité alimentaire), ainsi que des conseils ministériels et des groupes de travail. Les multiples réunions tenues dans ce cadre débouchent sur des débats fructueux qui définissent dans le détail les dispositions à prendre pour renforcer la coopération.

Plus significativement, 37 accords et conventions sont signés dans tous les domaines possibles de la coopération¹⁹. A la fin de l'année 1993, quatre conventions sont entrées en vigueur (échange des produits agricoles, encouragement et garantie des investissements, transport incluant voyageurs, marchandises et transit, non-double imposition entre les pays de l'UMA et définition des règles concernant l'impôt sur le revenu). Enfin, l'Union a signé, en la personne de son secrétaire général, son premier accord avec une organisation internationale d'envergure. (Accord de coopération entre la CNUCED et l'UMA, en avril 1994).

Pourtant, à partir de 1995, le processus s'enlise pour ne plus redémarrer, malgré de multiples déclarations des dirigeants et un réel travail des commissions. Le contraste est en effet important entre les nombreuses discussions et autres réunions qui se sont tenues, et le très faible nombre de documents significatifs finalement signés et ratifiés par les cinq chefs d'Etat seuls habilités à prendre des décisions importantes. Ces derniers doivent en effet composer avec leurs antagonismes, qui sont d'ordre économique mais surtout politique.

2.3.2. L'UMA en panne

L'Enlissement est dû aux difficultés internes de l'Algérie pendant les années 1990 mais surtout au problème du Sahara²⁰, qui représente un enjeu majeur pour le Maroc. Ce problème irrésolu depuis la moitié des années 1970, constitue en fait la pierre d'achoppement pour la

¹⁹ Commandant SALZE Patrick, Mémoire de géopolitique, L'Union du Maghreb arabe va-t-elle franchir le cap des intentions ?, mars 2004, page 12.

²⁰ Voir un résumé du problème dans l'ouvrage de Pierre Vermeren précité.

relance de l'Union. Ainsi, lorsque l'Algérie, qui soutient toujours le Polisario, demande en 1995 l'accélération du processus référendaire sur l'autodétermination, le roi du Maroc ne peut naturellement laisser passer cette position hostile et partielle de son voisin, et demande immédiatement le gel des activités de l'UMA.

Signalons qu'à la base, l'antagonisme intra-maghrébin trouve sa source dans une décolonisation mal gérée pendant les années 60 et dont les retombées se font encore sentir. En effet, après 1962, le tracé des frontières héritées de la France a été la source de conflits et de disputes, qui ont débouché à « la guerre des sables » entre l'Algérie et le Maroc en 1962 et 1963. Conflit qui s'est réglé par la signature d'une convention pour la délimitation des frontières en 1972, ratifiée par le Maroc en 1989 à la veille de l'accord sur l'UMA. Et à l'heure actuelle, le bornage de la frontière algéro-marocaine est encore en suspens²¹.

Ajoutons que ce conflit tirait également son origine de la guerre froide²². En effet, le Maroc a été à l'époque un allié très important des puissances occidentales et principalement des Etats-Unis d'Amérique ; alors que l'Algérie, celle de Boumediene et du FLN (Front de Libération National), dont les idées révolutionnaires et socialistes, était plutôt soutenue par l'U.R.S.S.

Aujourd'hui, les enjeux du Sahara pour le Maroc sont considérables tant sur le plan politique que sur le plan économique et peuvent se résumer par la formule de Djamilia CHIKHI « A court terme, l'annexion est diplomatiquement suicidaire. L'indépendance est politiquement inconcevable »²³.

C'est d'abord la stabilité politique du pays qui est en jeu. Avec la « Marche verte », Hassan II a réussi à souder le pays autour de ce que les Marocains considèrent comme la question nationale. La date du 06 novembre est désormais une fête nationale consacrant le retour des provinces sahariennes à la mère patrie et l'union de toutes les forces politiques autour du trône. Un véritable consensus s'est installé autour de la question et a débouché sur l'alternance politique en 1998 avec l'entrée au gouvernement des partis issus du « mouvement national », dont la plus grande composante revient à l'USFP (Union Socialiste des Forces Populaire), autrefois un fervent opposant du régime. Une première dans le monde arabe.

²¹ Politique de stabilité intérieure au Maghreb – Les impératifs de la stabilité intérieure, septembre 1994, <http://www.ieei.pt>.

²² Fiche : Origines, enjeux et perspectives de paix du conflit du Sahara occidental, sur www.irenees.net.

²³ Chikhi D., Sahara occidental : vieux conflit face à de nouveaux défis, Le Quotidien d'Oran, 23 juin 2005.

Ensuite, il paraît que le sous-sol saharien regorge de richesses²⁴ : outre le phosphate déjà exploité à Boukrâa, d'autres minerais sont répertoriés, tels que le fer, le titane, le manganèse, l'uranium, le Titanium et le Vanadium. Il faut ajouter à cela les richesses halieutiques qu'offre la façade atlantique de ces territoires, considérée comme l'une des plus poissonneuses au monde. Il est aussi de plus en plus probable que le fond marin contienne du pétrole. D'ailleurs, le Maroc a signé des contrats de prospection avec des compagnies pétrolières comme TotalFinaElf et Keer Mc Geer.

Finalement, les Marocains se considèrent chez eux au Sahara et ne peuvent concevoir une quelconque amputation de leur pays. Ils ont payé le prix fort en sang et en moyens pour le développement de cette région. Outre la crise économique que les Marocains ont du subir suite au budget de la défense et aux grands investissements consacrés à cette zone, la guerre a touché de nombreuses familles et a fait beaucoup de victimes.

2.3.3. Vers un règlement négocié ?

Devant les pressions internationales et le soutien militaire et diplomatique de l'Algérie pour les séparatistes, le Maroc a essayé de trouver une issue à ce conflit. Hassan II a proposé en 1981 un référendum de confirmation lançant ainsi une série de négociations qui ont débouché sur un cessez le feu le 6 septembre 1991. Commence dès lors un long processus de négociations sous la houlette de la MINURSO²⁵ pour l'organisation du référendum. Mais cette mission de l'ONU, reconduite chaque année, a échoué à mettre en œuvre le plan onusien d'autodétermination à cause des divergences des parties concernées sur l'établissement des listes électorales.

De plus, ce conflit coûte énormément pour l'ONU: on estime les dépenses allouées à la MINURSO, depuis 1991 à 500 millions de dollars et chaque mois supplémentaire coûte un peu plus de 4 millions de dollars à la communauté internationale²⁶.

Il faut attendre 1999 pour voir naître une « troisième voie » proposée par les Etats-Unis en concertation avec des dirigeants marocains²⁷. Elle consiste en une large autonomie des provinces sahariennes au sein du royaume avec une sorte de Parlement régional où siègeraient

²⁴ Fiche précitée.

²⁵ MINURSO : Mission des Nations Unis pour le Règlement du conflit du Sahara occidental.

²⁶ Chef de Bataillon François d'Argaignon, Mémoire de géopolitique, Sahara occidental, vers une solution négociée ?, avril 2003, pages 34 et 36.

²⁷ Voir à ce sujet « Sahara : comment réussir l'option de la troisième voie ? », *Le Journal*, N° 138, octobre 2000.

des élus locaux. Cette solution est la plus réaliste pour l'instant mais demande à être acceptée et finalisée entre les différentes parties.

Pour le Maroc, cette solution n'est pas incompatible avec l'héritage d'Hassan II qui avait déclaré, selon Pierre Vermeren²⁸, que dans le cas du Sahara, « tout est négociable sauf la monnaie et le drapeau ». Le nouveau souverain est allé encore plus loin en brisant un tabou, déclarant que le problème devrait être réglé directement entre le Maroc et l'Algérie. Il reste fermement attaché à un compromis acceptable et équitable pour toutes les parties en accord avec la légalité internationale et la souveraineté marocaine. Lors de son dernier discours du trône²⁹, il donne une vision claire de la position marocaine, qui reste attachée à la légalité internationale en ajoutant que le Maroc « est toujours disposé à engager des négociations sérieuses pour trouver une solution politique consensuelle et définitive au conflit artificiel créé autour de la marocanité de son Sahara, une solution mutuellement acceptable qui recueille l'appui des Nations Unies et confère une autonomie à nos provinces du Sud, dans le cadre de la souveraineté du Royaume, de son unité nationale et de son intégrité territoriale ».

A l'heure actuelle, et au regard du contexte géopolitique international, tout laisse croire que la communauté internationale, particulièrement les Etats-Unis et l'Europe, redoublerait d'efforts pour trouver une issue à ce conflit vieux de plus de trente ans. La région sahélienne a, en effet, redoublé d'importance de par sa position stratégique depuis les événements du 11 septembre et la lutte acharnée que conduit l'occident contre le terrorisme.

Le Maroc, considéré comme un allié majeur dans la région, entend jouer pleinement son rôle et profiter de cette nouvelle situation pour régler définitivement la question du Sahara, sortir de son isolement et s'engager dans une véritable intégration régionale, au sein de l'UMA, qui sera bénéfique pour les cinq pays du Maghreb. Cette volonté se traduit dans les propos prononcés par le Roi du Maroc lors de son dernier discours du trône et qui stipulent que « l'attachement du Maroc à cette position réaliste et équitable se fonde sur une stratégie multidimensionnelle. Outre le fait qu'elle incarne l'orientation résolument démocratique prise par notre pays, cette position traduit aussi notre volonté de réaliser une intégration maghrébine sur des bases saines et solides. Elle tient aussi compte de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité des peuples du Bassin méditerranéen, ainsi que des pays du Sahel, frères et amis. Elle a également pour ambition d'empêcher cette région sensible de l'Afrique

²⁸ Vermeren P., *op. cit.*, p. 217.

²⁹ Discours de S.M. le Roi Mohamed VI à l'occasion de la Fête du Trône, Tanger, 30/07/2005.

de se faire happer par l'engrenage du terrorisme et de la balkanisation, dont nul ne peut prétendre être à l'abri de leurs graves menaces et du chaos qu'ils recèlent ».³⁰

Il serait pourtant difficile de prédire l'issue de cette question à court terme car malgré la volonté marocaine, le dossier reste très compliqué et la dernière proposition du plan Baker porte en elle-même les germes de son échec puisqu'elle rebute toujours sur la question référendaire prévue à l'issue de 5 ans d'autonomie. Actuellement, le Maroc compte régler définitivement ce problème en abordant sérieusement le projet d'autonomie du Sahara. Ce vaste chantier est désormais en gestation mobilisant non seulement la monarchie, mais toute la classe politique ainsi que les organisations non gouvernementales marocaines.

Mais le problème reste entier car il dépend aussi et surtout de la bonne volonté de l'Algérie, seule capable de trouver un dénouement équitable du conflit et, partant, donner une véritable impulsion à l'UMA.

Conclusion deuxième partie

En somme, force est de constater que depuis son indépendance, le Maroc a montré une prédisposition pour s'ouvrir au monde et nouer des relations saines et fructueuses sur le plan régional et international. Il s'est distingué par ses liens étroits avec le monde occidental et son rôle de stabilisateur et de médiateur dans les conflits en Afrique et au Moyen-Orient. Cependant, il reste isolé sur le plan régional, handicapé par le conflit du Sahara qui perdure malgré les efforts consentis pour trouver une solution viable.

C'est donc conscient de cet état de fait, que le Maroc se lance depuis quelques années dans un processus d'ouverture tous azimuts pour pallier ces insuffisances et renforcer ses acquis en matière de stabilité politique et de croissance économique.

³⁰ Discours précité du 30/07/2005.

TROISIEME PARTIE

III. Positionnement du Maroc sur la scène internationale : un renouveau annoncé

Le Maroc a entamé depuis le début du XXI^e siècle une véritable offensive diplomatique visant à capitaliser ses avancées politiques et économiques et à s'intégrer dans la dynamique de globalisation en cours. Cette ouverture économique, politique et diplomatique trouve sa finalité dans une vision globale des responsables marocains déterminés à conforter la position stratégique marocaine comme pôle d'échange.

Cette vision transparaît dans cette phrase prononcée par le roi Mohamed VI qui déclare que « l'accélération de la mise à niveau de notre économie et le passage rapide d'une économie de rente, attentiste, à une économie de marché, est de nature à nous aider à gagner le pari des accords de libre-échange avec l'Union Européenne, les Etats-Unis d'Amérique et les Etats de la rive Sud de la Méditerranée signataires de la déclaration d'Agadir, et à conforter le rôle du Maroc comme axe des échanges entre les trois continents»¹.

Il paraît clairement que le Maroc vise à diversifier ses relations entre les trois continents, en consolidant ses liens privilégiés avec l'Union européenne tout en nouant des liens plus importants avec les Etats-Unis d'Amérique. Cette démarche est complétée par une coopération Sud-Sud avec le continent africain qui offre de grandes opportunités de développement pour tous les pays de la région.

3.1. Le Maroc dans l'espace euro-méditerranéen : entre multilatéralisme et bilatéralisme

Conscient de l'importance du bassin méditerranéen dans les domaines économique, politique et sécuritaire, le Maroc a entrepris une série d'accords et de partenariats allant dans le sens de sa politique d'ouverture sur le monde. Il a adhéré aux mécanismes et instruments de la politique communautaire tout en conservant ses spécificités et en conjuguant de manière cohérente une approche multilatérale et bilatérale avec ses partenaires du bassin méditerranéen.

¹ Discours du trône du 30 juillet 2002.

Signalons de prime abord que la coopération entre l'Union européenne (UE) et le Maroc remonte à l'Accord signé en 1976, puis complété par quatre générations de protocoles financiers. Il est à noter aussi que l'UE est le premier partenaire commercial du Maroc avec, en l'an 2000, 66% des exportations et 60% des importations marocaines.

Les objectifs généraux de la coopération de l'UE sont déterminés par le Partenariat Euro-méditerranéen et la déclaration de Barcelone dont les objectifs à long terme sont :

- Etablissement d'une zone de paix, de stabilité et de prospérité.
- Création progressive d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne.
- Accélération du développement socioéconomique durable dans la zone et amélioration des conditions de vie de ces populations.
- Promotion de la coopération régionale.
- Intensification du dialogue et de la coopération des partenaires Euromed.

Dans le cadre de ce partenariat nouvellement instauré et tenant compte des succès réalisés et des résultats mitigés, notamment à cause d'une approche multilatérale, le Maroc s'est inscrit dans une démarche conciliant à la fois l'approche globale du dialogue euro-méditerranéen, l'approche bilatérale et la politique européenne de voisinage, pour atteindre ses objectifs à long terme en matière de réformes internes et d'ouverture sur le marché mondial.

3.1.1. Intérêt du partenariat avec l'Union européenne

Le partenariat entre le Maroc et l'UE trouve son intérêt dans la compatibilité entre les objectifs visés par les deux partenaires. D'un côté comme de l'autre, ce partenariat est un contrat gagnant-gagnant où chaque partie peut aspirer à un avenir meilleur dans le cadre d'une interdépendance devenue inéluctable à l'heure de la globalisation.

La Déclaration de Barcelone et la stratégie commune adoptée par le Conseil européen de Feira en juin 2000 réitère les objectifs cités ci-dessus et préconise l'établissement progressif du libre-échange entre l'UE et ses partenaires méditerranéens, en vue de la création d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange plus large d'ici 2010.

Soutenu par un réseau de relations bilatérales entre l'UE et chaque partenaire, ce processus se traduit par des accords d'association permettant sa mise en œuvre en fonction

des spécificités de chaque pays. L'aide financière est fournie par le programme MEDA qui prend en compte les domaines prioritaires et les objectifs clés, tout en soutenant² :

- Le développement d'une société démocratique pluraliste basée sur le respect des droits de l'homme et l'état de droit.
- La mise en œuvre des Accords d'association, avec un accent particulier sur le développement du marché euro-méditerranéen.
- La réforme économique et sociale liée à la mise en œuvre des Accords d'association.
- La coopération sous-régionale, par l'encouragement du développement Sud-Sud et des initiatives d'intégration économique, aidant les signataires des Accords d'association au passage vers le libre-échange entre eux.

La première enveloppe MEDA I a représenté 4,68 milliards d'écus en faveur des douze pays tiers s'étalant sur la période 1995-1999. MEDA II s'étale sur la période 2000-2006 et se monte à 5,25 milliards d'euros. Ces enveloppes sont octroyées sous forme d'aides accompagnées, pour un montant équivalent, par des prêts de la BEI (Banque européenne d'investissement). Dans le cadre de MEDA I, le Maroc a bénéficié de 450 millions d'écus (soit 9,6% du total de l'enveloppe)³. Ce montant est monté à 1 milliard 300 millions d'euros soit 25% du total de l'enveloppe (Source : Délégation de la Commission européenne au Royaume de Maroc).

Ces objectifs vont dans le sens de la stratégie marocaine pour relever les défis internes auxquels le pays doit faire face, et qui se résument à :

- Parvenir à une croissance économique plus élevée pour réduire la pauvreté.
- Améliorer l'accès des ménages pauvres aux services sociaux.
- Accroître l'efficacité du secteur public.
- Réduire la vulnérabilité du pays, en particulier à l'égard de la sécheresse.

Pour y parvenir, le Maroc a entrepris des mesures qui reposent sur trois volets complémentaires, à savoir⁴ :

- La mise en œuvre de son « Plan de développement économique et social 2000-2004 ». Adopté en juillet 2000, il décrit les objectifs du pays et identifie deux groupes de problèmes auxquels le pays doit faire face : internes, comme l'augmentation du taux de

² PARTENARIAT EURO-MED, Document de Stratégie 2002-2006, sur Ministère de l'Economie, des Finances et de la Privatisation, pp. 4 et 5.

³ Vermeren P., *op. cit.*, p. 236.

⁴ PARTENARIAT EURO-MED, Document cité, p. 5.

chômage en milieu urbain et l'augmentation de la pauvreté ; et externes, en particulier, la mauvaise insertion du Maroc dans la production et les échanges mondiaux.

– Un renforcement des relations avec l'UE perçues comme un véhicule prioritaire pour inverser la séquence « chômage/pauvreté/ migrations ».

– Une coopération renforcée au sein de la région pour accroître les bénéfices de l'échange et de l'investissement.

Il en ressort que les actions entreprises par le Maroc sont cohérentes aussi bien avec ses besoins internes en matière de réformes en profondeur, de croissance économique durable et de mise à niveau économique et institutionnel, qu'avec les aspirations de l'UE et de certains pays voisins. Mais avant d'évoquer les perspectives marocaines dans le nouveau paysage euro-méditerranéen, il serait souhaitable de faire le bilan de dix années du processus de Barcelone sur le Maroc.

3.1.2. Les accords de Barcelone : un bilan mitigé pour le Maroc

Nous pouvons constater que dix ans après la signature des accords de Barcelone, le résultat est loin de satisfaire les pays partenaires et particulièrement le Maroc qui n'a pas manqué de le faire savoir. Le roi Mohamed VI a d'ailleurs plaidé une année après son intronisation en faveur d'un partenariat stratégique avec les pays de l'Union européenne dans le cadre d'un processus de Barcelone revu et corrigé en affirmant que « Le moment est peut-être venu aussi pour donner à l'agenda européen dans notre région des tonalités différentes qui laissent espérer au Maroc, comme d'autres pays du sud de la Méditerranée qu'ils peuvent prétendre à un partenariat qui serait à la fois, plus et mieux que l'association revue et corrigée à laquelle nous sommes attelés et peut-être pour quelque temps encore, un peu moins que l'adhésion que nous dictent pourtant la raison, la géographie et les réalités au quotidien de la vie économique, sociale et culturelle dans notre pays »⁵.

Il faut noter tout d'abord que le contexte géopolitique mondial a changé depuis 1995. D'une part, l'Union européenne est passée de 15 à 25 membres, ce qui a déplacé l'intérêt de la Communauté européenne vers l'Est. Ensuite, la globalisation des échanges et l'entrée de nouveaux pays asiatiques comme la Chine et l'Inde ont déplacé brutalement les échanges de la zone Atlantique vers la zone Asie-Pacifique. Enfin, le 11 septembre et ses conséquences

⁵ Message du roi Mohamed VI lors de sa visite à Paris du 19 au 22 mars 2000.

sécuritaires ont complètement changé la donne en matière des enjeux géostratégiques dans la région méditerranéenne.

Sur le plan des échanges commerciaux il existe un déséquilibre relationnel. Les pays arabes, dont le Maroc fait partie, restent trop dépendants de l'UE qui compte pour 60 % dans leurs échanges, alors qu'ils ne représentent que 3 à 4% des échanges communautaires. Cette situation est accentuée par le fait que l'éventail des exportations européennes est très large alors que les ventes marocaines à l'extérieur restent cantonnées dans quelques produits tels les textiles, pour lesquels d'ailleurs la concurrence chinoise devient de plus en plus rude. Ajoutons à cela que les exportations agricoles souffrent également des subventions aux agriculteurs européens dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).

Par ailleurs, le démantèlement douanier visant à la création d'une zone de libre échange à l'horizon 2010, a accentué le déséquilibre des flux financiers. Dans le cas marocain, l'abaissement des barrières douanières coûte au Trésor Public un manque à gagner en recettes fiscales 250 millions d'Euros, alors que le Maroc ne reçoit que 80 millions d'Euros en Aide pour le Développement⁶.

L'aide financière réservée par l'UE aux pays arabes est insuffisante eu égard au déficit budgétaire de ces derniers et de leur service de la dette. En effet, Khader Bichara relève que « l'enveloppe qui y est réservée aux pays arabes est de 1 Milliard d'Euros, alors que le service de la dette des pays arabes se monte à 15 Milliards. Le même scénario se produit pour l'ensemble des pays en développement qui déboursent annuellement 330 Milliards d'Euros pour le service de la dette contre une aide publique au développement qui ne dépasse pas 57 Milliards ». Ce qui l'amène à se demander « qui finance qui » ?

Pire encore, il existe un décalage manifeste entre les objectifs visés par le processus de Barcelone et l'évolution de l'aide accordée par l'UE. J.Y. Moisseron affirme que « Si l'on fait la somme de l'aide bilatérale des Etats membres de l'Union européenne et de l'aide de l'Union européenne, on observe un résultat pour le moins inquiétant concernant le caractère effectif des accords de Barcelone : c'est la baisse de l'aide en provenance de l'Europe après 1995. En fait, c'est avant 1995 que l'Europe a fait un effort considérable en direction de la

⁶ Khader B., « le Partenariat euro-méditerranéen », *CERAB*, 15 décembre 2005.

Méditerranée puisque sa part dans l'aide mondiale en direction de la Méditerranée est passée de 20 à 50% de 1990 à 1995. »⁷.

Enfin, la Maroc, à l'image de la plupart des pays du Sud de la Méditerranée, reproche à l'EU la faiblesse des investissements dans la région méditerranéenne qui avoisinent les 6 Milliards d'Euros, soit 2% seulement de ses investissements à l'extérieur. Qui plus, les trois-quarts de ce montant vont à la Turquie et Israël.

Sur le plan de la coopération politique et sécuritaire, la démarche européenne est pour le moins ambivalente. D'un côté, elle vise à instaurer une zone de paix, de stabilité et de lutte contre le terrorisme, et en même temps, elle est incapable de s'imposer en tant que régulateur ou force de proposition dans le conflit israélo-palestinien. Certes, l'UE reste le principal bailleur de l'Autorité palestinienne pour la reconstruction de la Cisjordanie et la Bande de Gaza ; néanmoins, son influence politique reste bien en deçà de son poids réel et des attentes des pays arabes.

D'un autre côté, il semble confirmé que l'UE cherche beaucoup plus une diminution de la pression migratoire qu'un véritable développement des pays du Sud. D'ailleurs, cette approche sécuritaire souffre d'une contradiction dans les faits. Alors que le discours officiel reste hostile à l'immigration clandestine, les européens sont parfois moins regardants quand cela sert leurs intérêts. Le cas des travailleurs agricoles marocains en Andalousie est éloquent. Tant que cela fait le bonheur des fermiers espagnols qui font des bénéfices substantiels en exploitant à merci une main d'œuvre docile et sous payée, les autorités ferment les yeux.

De plus, et après le 11 septembre 2001, l'UE a pris conscience que sa sécurité est étroitement liée à celle de l'espace méditerranéen et particulièrement les pays arabomusulmans de la rive sud. C'est dans ce contexte, que les ministres de la défense des pays participants du « 5 + 5 »⁸ ont lancé à Paris, le 21 décembre 2004, une nouvelle initiative de sécurité pour la Méditerranée. Cette dernière se décline en trois volets : la surveillance maritime, la protection civile et la sécurité aérienne.

Pour l'instant, cette initiative de sécurité se focalise sur l'échange des informations et des concertations et peut déboucher sur des partenariats sur le plan opérationnel. Ce qu'il faut signaler, c'est que les efforts européens sont palpables et concrets et montrent que les enjeux

⁷ Moisseron J.Y., *Le Bilan Mitigé des Accords de Barcelone*, présentation à la Conférence Internationale « Le partenariat euro-méditerranéen, dix ans après Barcelone », Le Caire 19-20 avril 2005.

⁸ Format « 5 + 5 » : Algérie, Espagne, France, Italie, Libye, Malte, Maroc, Mauritanie, Portugal, Tunisie.

sont cruciaux pour les pays de la rive Nord surtout qui craint un déferlement d'une masse migratoire et des trafics de tous genres. Dans ce contexte, le Maroc apporte sa contribution et s'affirme comme un partenaire crédible en matière de lutte contre l'immigration clandestine et le trafic de drogue.

Néanmoins, le retour n'est pas à la hauteur des attentes marocaines. En effet, il a fallu attendre les événements dramatiques⁹ de septembre et octobre 2005 pour que l'UE se rende compte des défis que le Maroc est appelé à supporter comme zone de transit d'immigrants potentiels en provenance de l'Afrique subsaharienne.

Quelques jours après le drame, le commissaire à la justice, à la liberté et à la sécurité, Franco Frattini, a déclaré que « cette tragédie souligne une nouvelle fois la nécessité urgente d'une gestion authentique et effective des questions de migration. [L'UE plaide pour] une claire consolidation des canaux d'immigration légale »¹⁰. Mais au delà de ces déclarations, les véritables questions ne semblent pas être abordées. Elles sont ignorées ou éludées dans une sorte de consensus qui ne tient compte que des intérêts des 25 qui réduisent le phénomène à un souci de régulation qui passerait par des centres de filtrage éloignés du vieux continent.

3.1.3. Le Maroc dans la nouvelle politique de voisinage

Pour pallier les retombées négatives de l'élargissement à l'Est, la Commission européenne a défini une nouvelle politique de voisinage visant à renforcer les liens avec ses partenaires limitrophes. Cette nouvelle politique définit de nouvelles formes de coopération et d'accompagnement des pays partenaires les plus avancés dans leur processus de transition politique et économique.

Le sommet européen de Bruxelles, qui a eu lieu le 17 décembre 2004 a choisi le Maroc comme chef de file d'une intégration plus poussée des structures économiques et sociales des sept pays voisins de l'Europe¹¹. Déjà en octobre 2003, lors de sa visite officielle au Maroc, le Président français, M. Jacques Chirac a affirmé que « cette initiative répond à l'ambition du Maroc de bénéficier d'un statut avancé », ajoutant que « Nouveau voisinage et statut avancé pour le Maroc conforteront le processus de Barcelone ».

⁹ Dans la nuit du 28 septembre 2005, une foule d'immigrés clandestins ont tenté de franchir la frontière maroco-espagnole à Ceuta. Des tirs vraisemblablement des gardes espagnols ont fait 5 morts parmi les clandestins et 2 morts du côté des agents marocains.

¹⁰ « L'afflux d'immigrés force l'Europe à revoir sa relation à l'Afrique », *Le Monde*, 8 octobre 2005.

¹¹ La Tunisie, la Jordanie, l'Autorité palestinienne, Israël, l'Ukraine et la Moldavie.

Le Maroc, de son côté, approuve cette initiative et considère qu'elle va dans le sens de sa proposition d'obtenir un statut avancé dans ses relations avec l'Europe et quelle devrait donner un fort soutien aux réformes entamées tant en matière de consolidation de la démocratie qu'en matière de restructuration économique.

Le roi Mohamed VI, qui a toujours plaidé pour « moins que l'adhésion, mais plus que l'association », se félicite de cette nouvelle politique de voisinage en déclarant qu'elle « est fortement complémentaire du processus de Barcelone, avec lequel se développeront, à l'avenir, de manière utile et en synergie, les dimensions tant bilatérales que sous-régionale et euro-méditerranéenne de notre partenariat », ajoutant « Aussi, attendons-nous de l'Union Européenne des engagements forts pour la mise en œuvre réussie de cette politique de voisinage, au sein de laquelle l'espace méditerranéen devra naturellement garder sa pleine centralité et son authentique spécificité. »¹².

A l'examen du plan d'action de l'Union européenne concernant le Maroc, on peut affirmer que cette nouvelle politique de voisinage offre de nouvelles perspectives de partenariat, à savoir¹³:

- La perspective de progresser au-delà des relations existantes vers un degré significatif d'intégration, y compris en offrant au Maroc une participation dans le marché intérieur ainsi que la possibilité de prendre progressivement part aux aspects clé des politiques et des programmes de l'UE.
- Une revalorisation de l'étendue et de l'intensité de la coopération politique à travers le dialogue politique renforcé;
- Les possibilités de convergence de la législation économique et d'ouverture des économies entre elles avec en particulier la réduction continue des barrières commerciales stimuleront l'investissement et la croissance ;
- Un soutien financier accru: une assistance financière renforcée sera accordée par l'UE au Maroc pour accompagner la mise en œuvre de l'accord d'association dans tous ses volets et soutenir la réalisation des actions identifiées dans le plan d'action. La BEI (Banque européenne d'investissement) apportera également un soutien à l'investissement en infrastructures et le développement du secteur privé et du partenariat dans le cadre de la FEMIP (Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de

¹² Discours de SM le Roi au sommet de Barcelone le 28 novembre 2005.

¹³ Source site officiel de l'Union européenne <http://europa.eu.int/>

partenariat). En outre, à cette fin la Commission propose un nouvel Instrument de Voisinage Européen et de Partenariat (IVEP) qui couvrira également l'aspect très important de la coopération transfrontalière et transnationale entre le Maroc et l'UE, afin de favoriser l'intégration, la cohésion économique et sociale et la réduction des écarts de développement entre régions ;

– La perspective d'une ouverture graduelle ou d'une participation renforcée à certains enceintes et programmes communautaires notamment dans les domaines couverts par le plan d'action;

– Un soutien comprenant notamment une assistance technique ciblée et des actions de jumelage en vue du rapprochement avec la législation de l'UE dans les domaines couverts par le plan d'action ;

– L'approfondissement des relations économiques et commerciales ;

– L'établissement d'un dialogue constructif sur la question des visas entre l'Union européenne et le Maroc, incluant l'examen de facilitation de l'attribution de visa en accord avec l'acquis ;

– Un renforcement de la coopération directe entre les administrations qui participent aux sous-comités thématiques institutionnalisés.

Pour le Maroc, le rapprochement avec l'Union européenne constitue un choix fondamental de politique étrangère. La politique de voisinage permettra à la fois au Maroc de renforcer l'ancrage stratégique de ce choix sur la base d'engagements réciproques et de favoriser la dimension régionale et sous-régionale, notamment dans le cadre du processus euro-méditerranéen.

A cet égard, l'Accord d'Agadir de libre échange, signé le 25 février 2004 à Rabat, constitue un modèle d'intégration économique dans la région où le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte ont créé une zone de libre-échange susceptible de compenser l'étroitesse des marchés locaux par la création d'économies d'échelle qui favoriseraient les entrées d'investissements dans la région.

Le Maroc est convaincu que l'approfondissement de l'intégration euro-méditerranéenne passe également par la relance de l'intégration au Sud de la Méditerranée et par un appui conséquent de l'UE à cette intégration. A ce titre, il est important de noter que les échanges Sud-Sud au sein de la région ne dépassent pas actuellement 5% de l'ensemble des échanges extérieurs des pays méditerranéens et une proportion très limitée en matière de tourisme et

d'investissements¹⁴.

D'ailleurs l'Union européenne s'est engagée à appuyer le processus d'Agadir tant sur le plan technique que sur le plan financier. C'est en présence de Chris Patten, commissaire chargé des relations extérieures, que l'accord fut signé et un programme européen d'aide aux signataires d'accords d'association a été lancé en 2003 avec une enveloppe financière de 4 millions d'euros et financé au titre de MEDA¹⁵.

L'accord stipule deux conditions principales : l'établissement du libre échange parmi les quatre pays et l'adoption par ces mêmes pays d'un système normalisé de règles d'origine. C'est la première difficulté à laquelle le Maroc devait faire face étant donné que les règles d'origine adoptées avec l'UE étaient différentes de celle adoptées avec l'Égypte et la Jordanie. Après de longues négociations traitant aussi d'autres problèmes liés à la couverture agricole et au site du secrétariat¹⁶, le Maroc a fini par signer l'accord.

En plus des avantages en matière d'intégration régionale avec l'implication de l'UE, le Maroc pourra bénéficier de débouchés pour ses exportations vers les 3 autres pays dont les différences des taux tarifaires ne sont pas notables. Et de manière générale, il peut sortir de son isolement perpétué par son contentieux avec l'Algérie.

Toujours dans le même registre, le Maroc a signé un accord de libre-échange avec la Turquie le 08 février 2004, dont l'objectif est de créer «une zone de libre-échange industrielle entre le Maroc et la Turquie sera instaurée progressivement sur une période transitoire maximale de 10 ans», selon les termes de l'accord. Il est à noter que le Maroc bénéficie d'un traitement asymétrique en sa faveur et que les produits industriels d'origine marocaine bénéficieront de l'exonération totale dès son entrée en vigueur à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord avec un traitement asymétrique en faveur du Royaume.

Cet accord présente l'avantage d'être mieux cadré et pourrait donner ses fruits à court terme compte tenu que les cadres institutionnels des politiques commerciales marocaine et turque sont assez proches et que les deux politiques convergent vers plusieurs normes tout en gardant des spécificités inhérentes aux politiques de développement sectorielles et

¹⁴ Loudiyi A., « La Politique européenne de voisinage et l'objectif de la création d'un espace euro-méditerranéen homogène », Conférence au Ministère des finances et de la privatisation au Royaume du Maroc, Rabat, avril 2005.

¹⁵ Communiqué de presse de la Délégation de la Commission européenne au Royaume du Maroc.

¹⁶ Rapport collectif « Le Partenariat euro-méditerranéen 10 ans après Barcelone : acquis et perspectives », Institut de la Méditerranée, février 2005.

régionales¹⁷.

Enfin, cet accord devrait à termes permettre à des produits à 100% marocains d'entrer en Europe avec un certain différentiel au niveau du droit de douane. C'est une véritable aubaine pour des secteurs en difficulté comme le textile, d'autant plus qu'en attendant l'adhésion de la Turquie à l'UE, le gouvernement turc est en passe de signer une union douanière avec l'Europe des 25. Ainsi, cet ultime accord est en parfaite cohérence avec la politique méditerranéenne du Maroc qui cherche à s'ouvrir sur le plan régional et à bénéficier des retombées positives d'accords verticaux avec l'UE et horizontaux avec les pays de la Méditerranée orientale.

Au total, dans le nouveau contexte géopolitique en Méditerranée et compte tenu de sa politique étrangère différenciée dans la région, le Maroc a parfaitement adhéré à la Politique européenne de voisinage tout en privilégiant les rapports bilatéraux conformément à sa volonté d'ouverture vers les pays du Sud. A cet égard, il entend conserver ses spécificités et jouer le rôle de partenaire privilégié et chef de file des pays partenaires de l'UE. C'est aussi en cohérence avec son orientation libérale qu'il entend se positionner en tant que partenaire crédible avec les Etats-Unis d'Amérique (EUA).

3.2. Le partenariat avec les Etats-Unis : un positionnement stratégique affirmé

Il faut d'abord souligner que les relations maroco-américaines ne sont pas récentes. Le Maroc fut le premier pays à reconnaître les EUA lors de leur indépendance. C'est un fait que les Américains gardent toujours dans leur mémoire, à l'image de l'ambassadeur des EUA au Maroc, M. Edward Gabriel, qui ne manque pas de rappeler que les deux pays sont « liés par un traité de paix et d'amitié remontant à 1787, qui est le plus ancien traité jamais signé [par les EUA] toujours en vigueur à ce jour »¹⁸.

De par sa position privilégiée à la croisée des chemins entre l'Afrique, l'Europe et le Moyen-Orient, le Maroc est appelé à jouer un rôle de plate-forme pour la stabilité et la paix dans une région particulièrement instable et dangereuse pour le reste du monde. Conscient

¹⁷ « Maroc-Turquie : Signature de l'accord de libre échange à Ankara », Rboub A., *L'Economiste*, 08 février 2004.

¹⁸ Discours prononcé par l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Edward Gabriel à la conférence sur « l'Aide à la Sécurité et la Coopération » au Commandement Européen des Etats-Unis, le 23 mars 1999 à Grainau en Allemagne.

donc de cette importance stratégique, il a opté pour un renforcement des liens politiques et économiques avec les EUA pour appuyer sa transition vers la modernité d'une part et assurer son ouverture et son indépendance économique d'autre part.

3.2.1. Le Maroc et les EUA : une nouvelle proximité stratégique

Il est important de signaler que les EU ne s'intéressent pas au Maroc en tant que pays isolé, mais l'insèrent dans le Grand Maghreb et l'Afrique du Nord. Plus encore, il est considéré comme une entrée pour un bloc régional plus vaste qu'est le Grand Moyen-Orient. Loin de prendre la région comme un bloc politiquement et culturellement homogène, ils entendent faire du Maroc un exemple à suivre pour le reste du monde arabo-musulman.

Il est donc aisé de remarquer qu'après le 11 septembre 2001, la présence américaine dans le Maghreb est plus soutenue. En plus de la présence militaire, l'administration Bush s'intéresse diplomatiquement et économiquement à la région. Pour rejoindre Dorothée Schmid¹⁹, il faut signaler qu'« auparavant, les Américains tenaient le régime algérien en quarantaine, voyaient avec une forte hostilité le régime libyen, et manifestaient de l'indifférence pour la Tunisie, la timide cordialité avec le Maroc étant pleine de distances ».

La Maison blanche a donc lancé une offensive diplomatique dans la région, qui se concrétise par les nombreuses tournées d'officiels américains au Maghreb, et des rencontres au sommet avec les chefs d'Etat maghrébins. Dans ce contexte, on a assisté au rétablissement des relations avec la Libye, une collaboration renforcée s'établit par ailleurs dans le domaine sécuritaire avec l'Algérie et enfin un accord de libre-échange a été signé avec le Maroc en 2004.

Le Maroc, qui a été un pilier de la stratégie américaine dans la région, voit son importance croître après les attentats terroristes du World Trade Center. Car si les liens économiques ne sont pas significatifs, l'importance politique du Maroc est manifeste pour les Américains. Dans ce contexte, le Maroc a accueilli avec satisfaction la décision du président américain de lui accorder le statut d'allié majeur non-OTAN le jeudi 3 juin 2004. A ce sujet, le porte-parole du conseil de sécurité américain, Fred Jones, a mis en relief la reconnaissance de l'administration américaine « des liens étroits entre le Maroc et les Etats-Unis, du soutien

¹⁹ Milhaud O., « Influence des Etats-Unis au Maghreb », *Café géopolitique du jeudi - Café des Phares (Paris)*, 10 février 2005.

sans faille du Maroc dans la lutte contre le terrorisme et le rôle du roi comme dirigeant visionnaire au sein du monde arabe ».

Ce regain d'intérêt pour le Maroc a deux grandes explications inhérentes à la posture marocaine depuis l'ère de Hassan II et aux transformations politiques et économiques du royaume depuis l'avènement du roi Mohamed VI. Les Américains ont toujours à l'esprit le soutien marocain pendant la guerre du Golf en 1991 malgré un contexte interne difficile. En effet, 2000 soldats marocains ont été envoyés en Arabie Saoudite (officiellement pour protéger le souverain saoudien).

La seconde raison est sans doute la politique extérieure marocaine, connue comme modérée et ouverte au dialogue et au compromis. Dans ce registre, le Maroc est considéré comme le pays arabo-musulman le moins hostile à l'égard d'Israël. La troisième raison est liée au régime marocain qui se distingue en tant que modèle de démocratie au sein du monde arabe et d'exemple à suivre en matière de réformes économiques prônant le libre échange et la bonne gouvernance.

C'est ainsi que le gouvernement de George W. Bush a renforcé la coopération économique et militaire, qui a été particulièrement importante dans le domaine antiterroriste. Dans ce registre, Hamid Barrada²⁰ affirme que les services secrets marocains ont été très sollicités par les Américains pour comprendre le fonctionnement d'Al Qaida et que le bras droit de Ben Laden était un agent marocain infiltré qui leur a donné des informations précieuses pour la suite des opérations en Afghanistan.

De plus, de par sa situation géographique, le Maroc est appelé à jouer un rôle prépondérant dans la sécurité et la stabilité dans la région méditerranéenne. Coopérant déjà avec les Etats-Unis dans le cadre du dialogue méditerranéen, il voit son rôle croître avec son nouveau statut d'allié majeur non-OTAN. Lors de sa visite au Maroc, le 12 février 2006, le Secrétaire d'Etat à la Défense, M. Donald Ramsfeld l'a clairement expliqué en affirmant que « l'OTAN et les pays du Maghreb partagent un même souci face aux périls qui menacent la sécurité et la stabilité de l'Afrique du Nord. Je pense aussi bien au danger terroriste et à la prolifération d'armes de destruction massive qu'à l'activité des trafiquants de drogue »²¹.

Pour mesurer l'importance du Maroc sur le plan sécuritaire, il est édifiant de constater que la visite de M. Ramsfeld a été précédée par celle du patron du FBI (Federal Bureau of

²⁰ Milhaud O, article pré cité.

²¹ Interview accordée par M. Donald Ramsfeld au quotidien marocain *Le matin du Sahara* le 12 février 2006.

Investigation) et qu'elle duré 2 jours alors qu'elle n'a été que de quelques heures en Algérie et en Tunisie. Faisant référence à l'importance de sécuriser les voies maritimes dans le détroit de Gibraltar, M. Ramsfeld n'a pas manqué d'évoquer la coopération des services secrets marocains pour déjouer l'attentat terroriste que Al Qaida avait tenté dans ce détroit en 2002, ajoutant que le Maroc joue un rôle particulièrement important parce qu' « il est lié par une amitié étroite aux Etats Unis et à nos alliés de l'OTAN, [qu'] il possède une armée efficace [et qu'] il est situé sur le détroit de Gibraltar ».

Quant aux perspectives d'avenir dans le domaine de la défense, la coopération entre les deux pays est appelée à croître dans les prochains mois. Déjà en 2002, les liens se sont resserrés avec l'accroissement des exercices, des échanges et des aides militaires. Actuellement, et à travers les déclarations de M. Ramsfeld²², le dialogue bilatéral est institutionnalisé à travers une rencontre annuelle entre le sous Secrétaire à la Défense M. Peter Rodman et les responsables marocains et des discussions régulières entre le Commandement américain en Europe et les Forces Armées Royales concernant la lutte contre le terrorisme (particulièrement dans la région du Sahara) et les opérations de maintien de la paix.

De manière générale, l'intérêt du Maroc réside dans sa position géographique extrêmement importante pour la région méditerranéenne et dans son rôle actif en tant que locomotive pour la paix et la stabilité ainsi qu'en tant que chef de file en matière de reformes politiques et économiques allant dans le sens de la démocratie et du libéralisme économique. C'est d'ailleurs pour cette dernière raison que les Etats-Unis ont signé un accord de libre échange avec le Maroc le 2 mars 2004 après 13 mois de négociations.

3.2.2. Les accords de libre échange : un risque maîtrisé

Cet accord s'inscrit dans le prolongement de « L'Initiative d'Eizenstat »²³, du nom de son initiateur, à l'époque sous-secrétaire d'Etat américain pour les Affaires économiques, qui consistait en un partenariat multilatéral basé sur un renforcement permanent des liens économiques entre les Etats-Unis et le Maghreb. A la différence du partenariat Euromed, ce

²² Idem.

²³ Lancée fin 1995, cette initiative s'inscrit dans une perspective d'élargissement des partenariats commerciaux et industriels entre les entreprises américaines et leurs homologues maghrébines. Elle propose à terme la création d'une zone de libre-échange entre les Etats-Unis et les trois principaux pays du Maghreb, à savoir le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, à l'image de celle existant entre Washington, le Mexique et le Canada (l'Alena).

dernier implique surtout le secteur privé et inclut l'accélération des réformes structurelles et le démantèlement progressif des barrières douanières intra-régionales.

Il comporte un ensemble de risques dont le Maroc est conscient, mais qu'il a réussi à minimiser à travers des négociations longues et difficiles. Les difficultés que les marocains devaient affronter sont d'ordres structurel et juridique. Dans ce contexte, Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, ex-conseiller de la banque mondiale et de la Maison Blanche a mis en garde le Maroc contre un accord mal négocié en s'adressant aux responsables marocains en ces termes : « N'essayez pas d'atteindre une économie de marché mythique qui n'a jamais existé. N'écoutez pas les panégyristes américains intéressés : bien qu'ils prêchent la liberté de marché, de retour au bercail, ils se reposent sur le gouvernement pour faire progresser leurs objectifs. »²⁴.

Tout d'abord, les relations économiques fortement déséquilibrées entre les deux pays: un rapport de population de 1 à 10, un PIB 235 fois plus élevé, des rangs incomparables dans les échanges internationaux²⁵. Il s'agit visiblement d'un accord déséquilibré entre une grande puissance et un pays en développement.

Ensuite, la réglementation américaine est draconienne et peut constituer un véritable obstacle aux échanges. Les normes marocaines, quand elles existent, sont encore en deçà des attentes américaines. D'ailleurs des exportateurs marocains ont subi de nombreux échecs à cause justement d'un non respect des normes américaines. De plus, les exportateurs marocains ne sont pas habitués à un marché d'une telle dimension et n'ont aucune connaissance des circuits de distribution et des instruments appropriés pour percer ce marché (sociétés de négoce, partenariat, lobbying, etc.).

Sur le plan sectoriel, les professionnels de l'industrie pharmaceutique ont de fortes appréhensions vis-à-vis des closes de cet accord, notamment celles visant à étendre la durée de protection des brevets au-delà des 20 ans préconisés par l'OMC. Il est donc perçu comme un véritable obstacle pour la viabilité et la pérennité de cette l'industrie qui produit actuellement 80% du marché de la consommation du Maroc en médicament et qui emploie 6500 emplois directs et 20000 emplois indirects avec un taux d'encadrement de 20%²⁶. A

²⁴ Joseph Stiglitz, Conférence à propos de son livre « La grande désillusion », Casablanca, 17 février 2004.

²⁵ Source : ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, « L'environnement dans l'Accord de libre échange entre le Royaume du Maroc et les Etats-Unis d'Amérique », février 2004.

²⁶ Rhaouti M. L., « Accord libre échange Maroc-USA : quel impact sur le secteur de la santé ? », *CRPON Maroc*, 10 février 2004.

terme, l'industrie pharmaceutique américaine risque d'étouffer la production des génériques et de pénaliser le consommateur marocain en l'obligeant à acheter des médicaments à prix élevé.

L'autre volet qui pose un problème aux Marocains est l'agriculture. Certes, l'ouverture du marché américain offre de grandes opportunités pour les produits agricoles marocains, particulièrement pour les fruits et les légumes ; néanmoins, les effets des transformations profondes engendrées par cet accord sur les pratiques agropastorales et sur les ressources naturelles sont difficiles à évaluer. On redoute notamment des effets néfastes relatifs à la déforestation, au manque d'eau et à l'exode rural, synonymes de disparités sociales d'instabilité politique.

De surcroît, les entreprises marocaines, habituées à des modes de gestion et de production plutôt traditionnels encourent un risque réel devant leurs homologues américaines aux méthodes managerielles bien rodées et agressives. A défaut d'une mise à niveau rapide, les entreprises marocaines seraient moins compétitives et finiraient par disparaître. Dans cette perspective, les dépenses publiques et par conséquent les capacités d'investissements publics seraient naturellement amputées du montant des recettes douanières.

Toutes ces réserves légitimement relevées par les professionnels et la société civile du côté marocain ont été intégrées lors des négociations avec les Américains pour aboutir enfin, et après trois ans de dur labeur, à un ensemble de compromis qui nuancent les impacts négatifs de l'accord. C'est ainsi que le secteur agricole marocain a obtenu une quinzaine d'années de démantèlement progressif, alors que les Américains ont réussi à avoir des garanties solides en matière de propriété intellectuelle.

Ainsi, les divergences et les appréhensions suscitées par l'accord de libre échange (ALE) entre le Maroc et les EUA ont été aplanies, permettant à celui-ci d'entrer en application le premier janvier 2006. Les attentes sont considérables et le Maroc entend en tirer des avantages économiques qui accompagneront la transition politique et économique que le royaume a entamée récemment.

3.2.3. Des opportunités à fructifier et une complémentarité nécessaire

Tout porte à croire que cet accord, le premier signé avec un Etat africain et le second avec un pays arabe, favorisera l'ouverture l'économie marocaine au marché mondial, permettra d'appuyer les importantes réformes économiques en cours et renforcera les efforts du gouvernement marocain pour la promotion de l'investissement extérieur et du commerce.

En effet, un accès libre sur le marché américain est garanti pour 99 % des produits industriels marocains dès l'entrée en vigueur de l'accord. Les répercussions positives concernent particulièrement les produits qui faisaient face à des droits de douane relativement élevés et pour lesquels le Maroc est compétitif. De plus, en plus d'assurer une certaine indépendance vis-à-vis de l'Europe, les PME marocaines bénéficient désormais de l'appui de l'administration américaine pour s'insérer dans le marché américain. Il s'agit du programme américain MFTT (Morocco Fast Track Trade) lancé en octobre 2003 sous l'égide de l'USAID. M. Thomas Riley, ambassadeur des EUA au Maroc s'est prononcé sur ce sujet en indiquant que l'accord vise « la protection de l'investissement et de l'environnement des affaires en général », ajoutant que les EUA ont « un programme de l'USAID pour aider les PME à exporter vers les Etats-Unis. [Et qu'il] s'agit d'un service de consultation sans frais »²⁷.

Parallèlement, l'application de cet accord induira une dynamique de mise à niveau des entreprises marocaines pour répondre aux normes internationales d'importation. Cette marche forcée est nécessaire et salutaire à moyen et long terme, car elle contribuera à enrichir davantage l'arsenal des règles juridiques actuellement en vigueur au Maroc. Malgré le coût financier et les restructurations douloureuses que les entreprises auront à supporter, cette mise à niveau est inéluctable si le Maroc veut être compétitif et, de facto, accéder au marché mondial.

Notons que les Américains ont posé comme préalable à la signature de l'Accord l'adoption d'un code du travail cohérent, d'un système de justice transparent et efficace, du respect de la propriété intellectuelle et d'un système d'éducation adapté aux besoins des entreprises. Le fait de mettre en application l'ALE montre bien que les réformes susmentionnées ont atteint un niveau acceptable.

D'un autre côté, à travers la réduction des barrières commerciales et la promotion de la transparence et l'adoption de la loi commerciale internationale et des normes comptables, l'ALE offrira au Maroc de grandes opportunités pour l'investissement direct américain. Dans ce registre, et à titre d'exemple, les sociétés de textiles américaines devraient emboîter le pas à des sociétés comme Fruit of the Loom et The Gap en s'installant au Maroc, ce qui augmenterait le PIB marocain (33 millions de dollars) et le PIB moyen par habitant (1181

²⁷ Entretien avec Thomas Riley, ambassadeur des Etats-Unis au Maroc, ALTERNATIVES INTERNATIONALES, jeudi 5 janvier 2006.

dollars)²⁸. M. Fathallah Oualalou, ministre marocain des Finances et de la Privatisation a déclaré que c'est une vraie opportunité pour le Maroc « pour enrichir le secteur financier marocain par de nouveaux acteurs et par une gamme de nouveaux produits », soulignant que « l'établissement au Maroc de fournisseurs américains de services financiers devrait encourager la concurrence, l'innovation, le transfert de savoir-faire et de la technologie et contribuer à la modernisation de tout le secteur »²⁹.

Par ailleurs, l'ALE renforcera la vocation du Maroc à jouer le rôle de plate-forme pour les investissements étrangers non seulement américains, mais également européens et arabes. Selon la Chambre américaine de commerce au Maroc, les grandes firmes américaines envisagent d'investir dans des secteurs comme l'assurance, les services financiers, l'énergie, le textile et l'agroalimentaire. Ce qui les intéresse « ce n'est pas tant le marché marocain, mais plutôt ce qu'il y a 13 Km plus loin : 450 millions de consommateurs européens ».

De même, cet accord va drainer également des investisseurs européens et asiatiques qui envisageraient d'exporter aux Etats Unis à partir du Maroc pour profiter de l'exonération de droits de douane. Ces investissements, qui toucheraient aussi bien l'industrie que les services créeraient une dynamique nouvelle sur le marché local et permettraient d'accélérer la restructuration du secteur productif marocain, tant au niveau des équipements que de la gouvernance et de la gestion.

Enfin, l'ALE est un complément nécessaire pour un pays comme le Maroc qui cherche à diversifier les débouchés de ses produits et à atteindre, au-delà de ses liens traditionnels commerciaux avec l'Union européenne. Cela lui permettra une certaine indépendance vis-à-vis d'un marché de plus en plus restreint et lui ouvrira d'autres opportunités dans plusieurs secteurs. A titre d'exemple, en accédant au marché américain, les produits agricoles pourront contourner les limitations imposées par l'Union européenne qui pénalisent les producteurs marocains.

Il est d'ailleurs curieux de constater les réactions de certains responsables européens vis-à-vis de cet accord, comme celle du ministre délégué français au Commerce extérieur, M. François Loos, qui a déclaré qu' «Un accord de libre-échange entre le Maroc et les Etats-Unis serait incompatible avec l'approfondissement des relations économiques entre le Maroc et

²⁸ Source : Chambre de Commerce américaine au Maroc (sur : www.amcham-morocco.com).

²⁹ Déclaration du ministre des Finances et de la Privatisation à la 13^{ème} Réunion du Conseil National de la Monnaie et de l'Epargne, avril 2004.

l'Union européenne »³⁰, ajoutant qu' « on peut discuter de tout, mais on ne peut viser deux choses qui ne sont pas compatibles ». Outre l'aspect arrogant de cette déclaration, il faut signaler que d'une part, le Maroc est un Etat souverain qui fait ses propres choix, et que d'autre part, l'ALE est parfaitement cohérent avec les dispositions de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Interrogé sur cet aspect par le quotidien El Pais, le roi du Maroc a clairement expliqué la posture marocaine en affirmant que « de par sa spécificité géographique et géopolitique, le Maroc ne peut se contenter de consolider ses liens avec ses voisins du Nord ou de l'Est seulement ». Rappelant que l'Europe est en train de s'élargir au Nord et à l'Est, le Maroc est obligé « de ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier » et qu' « il s'agit là d'une initiative qui vient compléter, et non se substituer aux accords signés entre le Maroc et l'Union Européenne »³¹.

Dans le même ordre d'idées, il faut signaler que l'ALE est juridiquement et économiquement compatible avec l'accord Euromed, car comme l'affirme M. Taïb Fassi Fihri, Ministre Délégué aux Affaires Etrangères et à la Coopération, au site web *Menara* : « nous avons tout fait pour qu'il n'y ait aucune discrimination à l'endroit des productions européennes. Mieux que cela, puisque l'Europe est importante pour nous sur les plans économique, culturel, stratégique et politique, nous nous sommes efforcés pour ménager une marge afin d'améliorer, diversifier et renforcer notre relation avec l'UE qui est encore une fois un partenaire stratégique pour le Maroc ».

Au bilan, à travers un partenariat stratégique avec les EUA, le Maroc conforte sa position de chef de file de la zone Afrique du Nord et Moyen-Orient en matière de réformes politiques et d'ouverture économique. En plus, de la coopération dans le domaine de défense, de lutte contre le terrorisme et de participation à la stabilité de la région, il a opté pour un accord de libre échange avec les EUA dans le but de soutenir ses efforts de restructuration du tissu économique et de conquérir un énorme marché en complément de ses clients traditionnels en Europe. Cette stratégie d'ouverture dans le cadre de la coopération Nord-Sud ne peut être efficiente qu'en menant en parallèle une politique de coopération Sud-Sud, et

³⁰ Déclaration de M. François Loos au passage à Rabat le 14 janvier 2003.

³¹ Entretien du roi Mohamed VI accordé au quotidien espagnol El Pais le 16 janvier 2005.

c'est ce que les responsables marocains entendent mener, particulièrement envers les pays d'Afrique subsaharienne qui offre de grandes opportunités pour l'avenir.

3.3. La nouvelle politique africaine : un partenariat Sud-Sud en devenir

Parler d'une « nouvelle politique africaine » après l'arrivée au pouvoir de Mohamed VI serait un peu exagéré étant donné que le Maroc avait amorcé un virage à partir de 1985. Si dans un premier temps le Maroc avait décidé de rompre toute relation diplomatique avec les pays reconnaissant la RASD, il décide à partir de 1985, de militer dans chacun de ces pays pour le retrait de leur reconnaissance tout en entamant des relations diplomatiques, comme avec l'Angola en 1985, le Cap Vert en 1987 ou le Bénin, le Togo et le Mozambique en 1991³². Néanmoins, le nouveau souverain remet sa machine diplomatique avec plus de volontarisme et de pragmatisme. Cette volonté s'est déjà manifestée lors du premier discours du trône où il a affirmé³³ que le continent africain sera l'une des priorités de la politique extérieure du Maroc ; ajoutant que « si le Maroc fait partie du monde arabe et islamique, sa position géographique au nord du continent africain, faisant face à l'Europe au nord, à l'Amérique à l'ouest, nous dicte de poursuivre la politique de notre vénéré père, marquée par l'ouverture et le dialogue, renforçant nos liens de coopération avec nos frères africains ».

Loin de constituer une réaction ponctuelle et conjoncturelle, cette nouvelle démarche est une véritable renaissance de la politique africaine du Maroc.

3.3.1. La nouvelle vision de Mohamed VI

Il faut d'abord signaler que Mohamed VI a repris à son compte certaines options de son père et a capitalisé le nouvel élan initié à partir de 1996. Toutefois, l'emprunte du nouveau souverain s'est rapidement précisée. Ainsi, et malgré l'absence du Maroc dans les instances de l'Union africaine, il a su faire entendre sa voix dans le monde en accueillant les sièges d'organisations internationales³⁴ en Afrique et se positionner comme le porte-parole des pays

³² Antil A., « Le Royaume du Maroc et sa politique envers l'Afrique sub-saharienne », *IFRI*, novembre 2003.

³³ Discours du trône, 31 juillet 1999.

³⁴ Selon Alain Antil, parmi les organisations dont le siège se trouve au Maroc, on peut citer les bureaux régionaux de la Banque Africaine pour le Développement et de la Commission Economique pour l'Afrique, le Centre Africain de Formation et de Recherche Administrative pour le Développement, l'Union des Villes Africaines et l'Association des Organisation Africaines de Promotion Commerciale

endettés. Ainsi, Mohamed VI est président du groupe africain à l'OMC et à l'ONU et Président du Groupe des 77.³⁵

Depuis son intronisation, le souverain joue un rôle prépondérant en tant qu'animateur vis-à-vis des PMA (pays les moins avancés) et particulièrement des PMA africains. Dans ce contexte et lors de la Conférence extraordinaire des PMA à Rabat les 24 et 25 juin 2003, il a réaffirmé son souci de combattre la pauvreté en lançant un certain nombre d'initiatives au profit des pays africains les plus pauvres. En témoigne l'ouverture unilatérale du marché marocain aux PMA africains et l'abolition de la dette. Ces mesures peuvent paraître seulement symboliques, néanmoins, elles donnent l'exemple et montrent tout l'intérêt que le Maroc accorde à l'Afrique.

En parallèle, Mohamed VI veut faire jouer au Maroc le rôle de trait d'union entre l'Afrique et l'Europe. Ce rôle, géographiquement naturel vu sa position stratégique, le Maroc entend le concrétiser par une ouverture vers le sud selon plusieurs axes.

3.3.2. L'économie : nouvelle dimension de la politique africaine du Maroc

L'économie joue donc un rôle prépondérant dans la coopération du Maroc avec l'Afrique noire. Des commissions interétatiques mixtes ont été créées ou réactivées lors des dernières visites du souverain qui a tenu à associer le secteur privé à cette politique.

Les actions menées consistent en la participation à des foires internationales et des salons, l'organisation des conseils et des missions d'hommes d'affaires. Les entreprises marocaines mettent à profit également les rencontres avec des opérateurs étrangers et les études prospectives de certains pays et certaines zones ou regroupements régionaux africains.

Dans ce contexte, citons le rôle prépondérant que joue le CMPE³⁶ (Centre Marocain de Promotion des Exportations) en Afrique. Constituant le principal outil en matière d'exportations marocaines à l'étranger, il œuvre désormais à diversifier les relations avec ses partenaires africains. En plus des secteurs traditionnels (artisanat, textile, cuirs, agriculture), de nouveaux secteurs ont été visés, notamment l'industrie mécanique et électronique, les services et les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication).

³⁵ Créé en 1964 par 77 pays en voie de développement à l'occasion de la première cession de la CNUCED.

³⁶ Créé en 1976, le CMPE instaure un système d'assurance à l'exportation qui garantit l'exportateur marocain contre le non-recouvrement des créances.

Plusieurs groupes marocains s'intéressent désormais aux pays de l'Afrique subsaharienne. La CGEM³⁷ (Confédération Générale des Entreprises Marocaines) travaille en étroite collaboration avec le CMPE et diffuse des informations économiques du marché africain aux entreprises marocaines. Comportant une commission Afrique, la CGEM centralise l'information en organisant des séminaires de présentation des pays ou des zones concernées, d'autant qu'elle est dotée d'un service de documentation. Alain Antil note également que « la CGEM participe également à des conseils d'affaires bilatéraux entre les patronats des pays du continent, elle est consultée et elle participe parfois activement aux commissions mixtes bilatérales ».

Le plus grand groupe marocain qui s'intéresse à l'Afrique noire est l'ONA (Omnium Nord Africain) avec sa filiale minière la Managem. Elle opère notamment en Guinée, au Mali, au Burkina Faso et au Niger.

La RAM (Royal Air Maroc), la compagnie aérienne marocaine, a pris des participations dans Air Sénégal et Air Cameroun. L'ONE (Office National d'Electricité) est entré dans le capital de SENELEC, société sénégalaise d'électricité. Notons enfin, qu'il existe de nombreux rapprochements bancaires³⁸ en Guinée, au Mali et au Sénégal et une percée perceptible dans les secteurs de la pêche et de l'irrigation.

Toutefois, il faut noter que le Maroc peut faire mieux car le volume des échanges reste très petit et concentré sur seulement sept pays seulement. Un des grands handicaps de la politique africaine du Maroc est résumé par Fathallah Oualalou³⁹ qui parle du « manque, voire [de] l'absence d'engagement du secteur privé marocain en Afrique ». Force est de constater que les investissements privés marocains sont très faibles et que les PME/PME sont en nombre insuffisant alors que les marchés africains sont ouverts. La présence et la réussite de quelques hommes d'affaires marocains en Afrique restent des exceptions. A titre de comparaison, signalons que la communauté marocaine au Sénégal ne dépasse pas 3000 personnes dont 1500 ne sont pas inscrits sur le registre de l'ambassade du Maroc⁴⁰; alors que les Libanais sont estimés à 40 000, dont une grande majorité de commerçants et d'hommes d'affaires.

³⁷ Confédération patronale équivalente du MEDEF français.

³⁸ CF Alain Antil, selon Steffen Wippel, il y a des prises de participation dans la Banque du Développement du Mali, la Banque Malienne de Crédit et de Dépôt, la Banque Populaire Maroc-Guinéenne et Maroc-Centrafricaine. Il y a un projet de banque maroco-sénégalaise.

³⁹ Actuellement ministre de l'Economie et des finances au Maroc

⁴⁰ Source : Agence MAP sur www.map.co.ma.

3.3.3. L'Afrique de l'Ouest : cheval de bataille de la percée économique

Pour le Maroc, la priorité est donnée à l'axe Nouakchott-Dakar. Le réchauffement entre Rabat et Nouakchott s'est accéléré depuis la mort d'Hassan II. L'ancien président Ould Taya fut invité par le jeune souverain à Rabat en 2000, effectuant ainsi la première visite officielle d'un président mauritanien depuis l'indépendance.

Une année plus tard, Mohamed VI effectua en retour un voyage officiel de grande importance. En plus de sa portée diplomatique, cette visite venait ponctuer une série d'accords commerciaux et de coopérations importants initiés lors de la première session de la commission mixte tenue à Nouakchott le 12 et 13 juin 2000. Depuis, le rythme de coopération s'est accéléré de manière spectaculaire : en trois ans, on comptait une trentaine d'accords signés entre le Maroc et la Mauritanie.

Dans ce registre, signalons la vente par le gouvernement mauritanien de 54% de la Société Mauritanienne de Télécommunication (Mauritel) à Maroc Télécom en février 2001 ainsi que la décision de construire la route Nouadhibou-Nouakchott, qui reliera le grand sud marocain à l'Afrique de l'Ouest permettant une augmentation substantielle des échanges⁴¹.

Un rapprochement est également perçu avec l'Afrique de l'Ouest et certaines de ses organisations régionales. L'UEMOA⁴² (Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest) en constitue l'exemple le plus frappant. Le Maroc a signé en 2000 un accord préférentiel⁴³ de commerce et d'investissement, prévoyant l'abolition partielle des droits de douane.

Dans le même registre, le Maroc prévoit également de s'associer à la CEDEAO (Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest). Cette dernière regroupe des pays francophones et des pays anglophones et présente certaines caractéristiques d'intégration régionale⁴⁴.

En 2001, le Maroc rejoint une organisation régionale plus vaste, la COMESSA, regroupant 16 Etats partageant le Sahara. Cette organisation a pour but la lutte contre la pauvreté dans ses Etats membres, l'établissement d'un marché commun pour les produits

⁴¹ Antil Alain, « Le Royaume du Maroc et sa politique envers l'Afrique sub-saharienne », IFRI, novembre 2003.

⁴² Cette organisation, qui constitue une zone monétaire et une union douanière, regroupe 8 Etats de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo).

⁴³ Première étape dans une marche vers le libre échange, cet accord prévoit une diminution de 50% des droits de douane pour une liste de 250 produits.

⁴⁴ Cette organisation regroupe, outre les 8 pays de l'UEMOA, le Cap Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigeria et la Sierra Leone.

agricoles, la promotion du développement économique et la stabilité politique régionale. Toutefois, il faut relativiser le rôle du Maroc dans cette organisation, compte tenu que celle-ci est conçue comme un instrument de la puissance libyenne et une étape dans le panafricanisme du leader libyen Mouammar Kadhafi.

3.3.4. Une politique d'influence et un pont entre l'Europe et l'Afrique

La stratégie du Maroc en Afrique de l'Ouest est à la fois politique et économique et tend à étendre son influence sur cette zone. Elle vise un double objectif ; d'abord rompre l'isolement géographique du royaume⁴⁵ et ensuite obtenir le soutien et anticiper le règlement de l'affaire du Sahara.

C'est pourquoi, en complément d'une approche bilatérale qui reste toujours en vigueur, le Maroc adopte une approche régionale avec les organisations régionales déjà mentionnées pour contourner son absence des instances comme l'Union africaine ou le NEPAD⁴⁶. Alain Antil précise que « cette approche lui permet [au Maroc] également de capitaliser les efforts fournis en matière de coopération bilatérale et de tisser un réseau de relations politiques et économiques dont on peut penser, qu'à moyen terme, ils assureront une certaine influence à ce pays ».

Dans le même registre, le Maroc compte sur l'appui des élites africaines formées au Maroc. En effet, une grande frange des décideurs africains a été formée au Maroc et grâce à la crédibilité des diplômés marocains, ils ont pu accéder à de grands postes de responsabilité. Actuellement, environ 6000 bourses gouvernementales sont accordées aux étudiants africains par l'AMCI (Agence Marocaine pour la Coopération Internationale)⁴⁷. Aux bénéficiaires de ces bourses il faut rajouter quelques 1500 étudiants inscrits dans des établissements supérieurs privés. Finalement, des stages annuels sont proposés à de nombreux cadres et décideurs africains dans les secteurs du management, de la santé, de l'eau ou encore de l'agronomie⁴⁸.

Parallèlement, le Maroc souhaite devenir le pont entre l'Europe et l'Afrique en constituant une plaque tournante pour les entreprises internationales qui investissent sur le sol marocain. Cette stratégie est payante puisque certaines sociétés dans le secteur informatique

⁴⁵ Les frontières avec l'Algérie et la Mauritanie sont fermées.

⁴⁶ Le Maroc refuse d'intégrer ces instances tant que l'hypothétique RASD y figure.

⁴⁷ Créée en 1987 et relève du Ministère marocain des affaires extérieures et de coopération.

⁴⁸ SB, « Renaissance de la politique africaine du Maroc », sur www.lavieeco.com.

ou automobile, se sont déjà installées au Maroc dans le but de pénétrer le marché africain. A ce titre, on peut citer Nixdorf, HP, Xerox, General Tire, Procter et Gramble, Fagor et diverses entreprises pharmaceutiques⁴⁹.

Conscient du manque de moyens financiers pour un investissement porteur dans ces pays, le Maroc entend jouer un rôle complémentaire avec des pays comme la France (notamment aux pays francophones). Dans ce cadre, les Marocains entendent lancer des partenariats tripartites où le savoir-faire marocain aura son mot à dire. L'idée est de trouver des fonds d'aide internationaux pour le financement des projets en Afrique et de confier le pilotage à des entreprises et des prestataires de services marocains.

Finalement, signalons que le Maroc a, depuis plusieurs années, lancé des réformes économiques et financières qui ont porté leurs fruits. Il pourrait faire profiter les projets africains de restructuration, comme le NEPAD, de l'expertise marocaine dans ces domaines.

Conclusion troisième partie

Au bilan, le Maroc est entré dans une nouvelle phase dans ses relations internationales. Il est passé d'alliances traditionnelles prescrites par sa situation géographique et ses engagements conjoncturels vers un ensemble de partenariats structurels et à long terme dans le but de capitaliser ses réformes internes et de rayonner sur la scène internationale.

Il a d'abord consolidé ses liens avec l'UE en oeuvrant pour un partenariat privilégié à la mesure de ses engagements et de sa position. Ensuite, il a entrepris des accords économiques et politiques avec les EUA afin de mettre à niveau son tissu économique, de diversifier ses débouchés et de jouer un rôle stabilisateur dans une région à haut risque. Enfin, il a engagé une véritable politique africaine sensée amorcer une coopération Sud-Sud salutaire aussi bien pour lui que pour l'Afrique subsaharienne.

⁴⁹ Entretien avec Wippel Steffen, CF ANTIL Alain, Le Royaume du Maroc et sa politique envers l'Afrique subsaharienne, IFRI, novembre 2003.

CONCLUSION GENERALE

En définitive, en ce début du XXI^e siècle, le Maroc est à un point d'inflexion tant dans sa gestion des affaires internes que dans ses orientations en matière de politique extérieure et de coopération. Il est appelé à faire des efforts énormes pour consolider sa place dans un monde en mutations perpétuelles et rapides.

Sollicité entre les pesanteurs de la tradition et l'aspiration de la modernité, il cherche à préserver ses équilibres socioéconomiques et culturels, tout en adoptant des transformations progressives du système de production, des institutions politiques et de la société. Malgré des difficultés héritées du passé, l'économie marocaine est en train de se structurer pour sortir d'un système rentier et clientéliste vers une économie moderne, productive et compétitive. De plus, et pour pallier l'incurie de la classe politique marocaine, une nouvelle loi sur les partis a été votée dernièrement, visant la transparence dans la gestion interne et, partant, la crédibilisation des acteurs politiques marocains. De surcroît, la transition démocratique est entrée dans une nouvelle phase décisive avec, d'une part, l'adoption du nouveau code de la famille, qui devrait permettre à la femme marocaine la place qui lui revient dans l'édification d'un pays moderne ; et d'autre part, avec la gestion originale et courageuse des exactions commises pendant l'ancien règne.

Dans ce contexte, et malgré la réticence d'une minorité d'inconditionnels, le Maroc entend clore ce dossier épineux et s'achemine progressivement vers une réconciliation des Marocains avec l'Etat en matière des droits de l'Homme et l'instauration d'un véritable Etat de droit. Enfin, partant d'un diagnostic sans concession sur une situation désastreuse en matière de développement humain, le roi a lancé une vaste initiative pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, à travers des projets socioéconomiques axés sur l'infrastructure de base et les besoins vitaux des plus démunis. Ces transformations qui, pour certaines sont en chantier et pour d'autres sont dans un stade avancé, devraient affermir les institutions politiques du royaume et le doter de structures économiques solidaires et compétitives pour mieux s'insérer dans une mondialisation devenue inéluctable.

Cette ouverture sur le monde est un impératif pour tous les pays de la région, sauf que le Maroc présente certaines particularités. D'un côté, c'est un pays qui s'est ouvert diplomatiquement sur le monde et particulièrement sur l'Occident, en jouant un rôle de

stabilisateur et de médiateur sur la scène arabe et africaine. D'un autre côté, il reste isolé sur le plan régional avec des frontières fermées au Nord face à l'espace Schengen, au Sud et à l'Est à cause de l'affaire du Sahara qui perdure depuis plus de 30 ans. De plus, sa coopération avec l'Union européenne n'a pas apporté les résultats escomptés, au contraire, le processus de Barcelone, sensé avoir des retombées positives pour l'économie marocaine, n'a fait qu'accroître la dépendance de cette dernière vis-à-vis de l'Union européenne. Surtout après l'élargissement à l'Est et la réorientation des efforts communautaires vers les pays de d'Europe centrale et orientale.

C'est pourquoi, le Maroc a axé ses efforts en matière de politique extérieure sur la consolidation de sa position stratégique et l'adoption d'accords et de partenariats multiples pour jouer un rôle actif en tant que pôle régional et acteur international. Ce renouveau s'est traduit d'abord par une réaffirmation de son attachement au partenariat Euromed, en obtenant un statut avancé auprès de l'Union européenne pour accompagner ses réformes politiques et socioéconomiques. Ensuite, et dans le but de diversifier ses débouchés et sortir de la dépendance vis-à-vis de l'Europe, il a entrepris une coopération plus poussée avec les Etats-Unis d'Amérique dans les domaines diplomatique, économique et sécuritaire. Cette coopération se manifeste par des liens institutionnalisés et des concertations entre les responsables marocains avec leurs homologues américains, par un accord de libre échange entré en vigueur en 2006 et par une coopération étroite en matière de lutte contre le terrorisme et les armes de destruction massive. Enfin, ce renforcement de la coopération Nord-Sud, a été complété par une coopération Sud-Sud par la conclusion d'accords avec les pays de rive sud de la Méditerranée et de l'Afrique de l'Ouest.

Au bilan, le Maroc est un pays en pleine mutation pour pérenniser sa stabilité politique, assurer son développement socioéconomique et réussir son ouverture sur le monde. C'est un pays complexe caractérisé par la dialectique entre les contraintes héritées du passé et la volonté réelle d'une jeune génération en quête de modernisation et de construction de l'avenir. Caractéristique si bien résumée par Khalid Naciri, professeur de Droit constitutionnel et de sciences politiques et Directeur de l'Institut Supérieur de l'Administration, qui affirme que « ce Maroc si contrasté, n'est en fin de compte que ce que les Marocains en ont fait : contraintes et pesanteurs d'un côté, perspectives et promesses, de l'autre. Evoluant sur une ligne de crête accidentée, le pays subit cette double attraction

contradictoire et vertigineuse », ajoutant que « le vieux Maroc a incontestablement cédé la place à un nouveau, qui est toujours en construction »¹.

¹ Naciri K., « Quatre ans de règne et une transition », Le matin, 30 juillet 2003.

Table des matières

INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE.....	6
I. Une dynamique de changement audacieuse et pleine d'embûches.....	6
1.1. Vers des réformes structurelles de l'économie	6
1.1.1. <i>Un état des lieux alarmant.....</i>	<i>7</i>
1.1.2. <i>Des réformes difficiles contre l'économie de rente</i>	<i>8</i>
1.1.3. <i>Des efforts payants de drainage des investissements extérieurs.....</i>	<i>11</i>
1.2. Des réformes politiques probantes	12
1.2.1. <i>La transition politique : une volonté royale</i>	<i>13</i>
1.2.2. <i>Des partis politiques en déliquescence.....</i>	<i>14</i>
1.2.3. <i>Les islamistes : partie intégrante du paysage politique.....</i>	<i>16</i>
1.2.4. <i>La nouvelle loi sur les partis : une réforme en cours</i>	<i>17</i>
1.3. Les droits de l'homme et la modernisation de la société: des avancées considérables à fructifier	19
1.3.1. <i>Une initiative de réconciliation salutaire et prometteuse.....</i>	<i>20</i>
1.3.2. <i>Vers l'émancipation de la femme marocaine</i>	<i>22</i>
1.4. L'INDH : une initiative novatrice centrée sur l'homme.....	24
1.4.1. <i>Un volonté réelle de changement</i>	<i>24</i>
1.4.2. <i>Un inventaire sans concession</i>	<i>25</i>
1.4.3. <i>Une mise en œuvre dans le bon sens</i>	<i>27</i>
<i>Conclusion première partie</i>	<i>28</i>
DEUXIEME PARTIE.....	29
II. La politique extérieure marocaine : acquis et limites	29
2.1. L'amarrage au « camp libéral » : un choix stratégique fondamental	29
2.1.1. <i>Les relations avec l'occident : d'une fatalité historique à une nécessité stratégique.....</i>	<i>29</i>
2.1.2. <i>Des liens diplomatiques étendus.....</i>	<i>31</i>
2.1.3. <i>Des liens économiques structurés.....</i>	<i>32</i>
2.2. Une réelle présence diplomatique à l'échelle régionale	33
2.2.1. <i>Rôle de stabilisateur dans la zone euro-méditerranéenne.....</i>	<i>34</i>
2.2.2. <i>Rôle de lien entre l'occident et le monde arabo-musulman.....</i>	<i>35</i>
2.2.3. <i>Rôle de médiateur et de participant actif aux opérations de maintien de la paix.....</i>	<i>37</i>
2.3. Une intégration régionale toujours en panne	39
2.3.1. <i>L'UMA un espoir pour une intégration fructueuse.....</i>	<i>39</i>
2.3.2. <i>L'UMA en panne</i>	<i>40</i>

2.3.3. <i>Vers un règlement négocié ?</i>	42
<i>Conclusion deuxième partie</i>	44
TROISIEME PARTIE	45
III. Positionnement du Maroc sur la scène internationale : un renouveau annoncé.....	45
3.1. Le Maroc dans l'espace euro-méditerranéen : entre multilatéralisme et bilatéralisme	45
3.1.1. <i>Intérêt du partenariat avec l'Union européenne</i>	46
3.1.2. <i>Les accords de Barcelone : un bilan mitigé pour le Maroc.....</i>	48
3.1.3. <i>Le Maroc dans la nouvelle politique de voisinage</i>	51
3.2. Le partenariat avec les Etats-Unis : un positionnement stratégique affirmé	55
3.2.1. <i>Le Maroc et les EUA : une nouvelle proximité stratégique</i>	56
3.2.2. <i>Les accords de libre échange : un risque maîtrisé</i>	58
3.2.3. <i>Des opportunités à fructifier et une complémentarité nécessaire.....</i>	60
3.3. La nouvelle politique africaine : un partenariat Sud-Sud en devenir	64
3.3.1. <i>La nouvelle vision de Mohamed VI</i>	64
3.3.2. <i>L'économie : nouvelle dimension de la politique africaine du Maroc</i>	65
3.3.3. <i>L'Afrique de l'Ouest : cheval de bataille de la percée économique</i>	67
3.3.4. <i>Une politique d'influence et un pont entre l'Europe et l'Afrique</i>	68
<i>Conclusion troisième partie</i>	69
CONCLUSION GENERALE	70
BIBLIOGRAPHIE	75

BIBLIOGRAPHIE

1. OUVRAGES :

- Berramdane A., *Le Maroc et l'Occident*, Éditions Karthala, Paris, 1987.
- De Pontcharra N. et KABBAL M. (Dir.), *Le Maroc en mouvement : création contemporaines*, Maisonneuve et Larousse, Paris, 2000.
- El Houdaigui R., *La politique étrangère sous le règne de Hassan II*, L'Harmattan, Paris, 2003.
- Horrat-Allah M., *LE ROI Mohamed VI ou l'espoir d'une nation*, Dar Nachr El Maârifa, Rabat, 2005.
- Layadi F. et RERHAYE N., *Maroc Chronique d'une démocratie en devenir, Les 400 jours d'une transition annoncée*, EDDIF, Casablanca, 1998.
- Rhafes T., *Quelle place pour l'économie marocaine à l'aube du troisième millénaire ?*, AFRIQUE-ORIENT, Casablanca, 2003.
- Tozy M., *Monarchie et islam politique au Maroc*, Presses de Sciences Po, Paris, 1999.
- Vermeren P., *Le Maroc en transition*, LA DECOUVERTE, Paris, 2001.

2. ARTICLES DE PRESSE :

- Alami Y. et Amar A., « Une réconciliation si fragile au Maroc », *Le Monde Diplomatique*, avril 2005.
- Dalle I., « Bilan de cinq ans de réformes », *Le Monde diplomatique*, août 2004.
- Dilami A., « Intégrisme et sécurité, nouvelle donne stratégique en Méditerranée », *Défense nationale et sécurité collective*, octobre 2005.
- Naciri K., « Quatre ans de règne et une transition », *Le matin*, 30 juillet 2003
- Rboub A., « Maroc-Turquie : Signature de l'accord de libre échange à Ankara », *L'Economiste*, 08 février 2004.
- « Check-up et mise à niveau nécessaires et incontournables », *Le Matin du Sahara*, 29.10.2004.
- « Maroc, Les partis dans l'impasse », *Afrique Asie*, n° 183, décembre 2004.

- « L'afflux d'immigrés force l'Europe à revoir sa relation à l'Afrique », *Le Monde*, 8 octobre 2005.
- « Le Maroc dresse l'inventaire », *L'express*, le 10/11/2005.
- « Les bonnes feuilles du rapport de l'IER », *Telquel, le Maroc tel qu'il est*, n° 205-206, du 24 décembre 2005 au 6 janvier 2006.
- « Les islamistes peuvent prendre le pouvoir », *TELQUEL, le Maroc tel qu'il est*, n° 205-206, du 24 décembre 2005 au 06 janvier 2006.

3. ETUDES ET RAPPORTS :

- Antil A., « Le Royaume du Maroc et sa politique envers l'Afrique sub-saharienne », IFRI, novembre 2003.
- Benhima D., conférence sur le thème « Rentes et clientélisme, l'Ennemi du développement ? », ESCP, le 31 janvier 2003.
- Khader B., « Le Partenariat euro-méditerranéen », CERAB, 15 décembre 2005.
- Loudiyi A., « La Politique européenne de voisinage et l'objectif de la création d'un espace euro-méditerranéen homogène », Conférence au Ministère des finances et de la privatisation au Royaume du Maroc, Rabat, avril 2005.
- Moisseron J.Y., « Le Bilan Mitigé des Accords de Barcelone », présentation à la Conférence Internationale « Le partenariat euro-méditerranéen, dix ans après Barcelone », Le Caire 19-20 avril 2005.
- Zeghal M., « Religion et politique au Maroc aujourd'hui », chargée de recherche au CNRS, IFRI, novembre 2003.
- « Rapport annuel 2005 », Human Rights Watch.
- « Le Partenariat euro-méditerranéen 10 ans après Barcelone : acquis et perspectives », Institut de la Méditerranée, février 2005.

4. MEMOIRE DANS LE CADRE DE SEMINAIRES DE GEOPOLITIQUE AU CID :

- Chef de Bataillon d'ARGAIGNON F., « Sahara occidental, vers une solution négociée ? », avril 2003.
- Commandant SALZE P., « L'Union du Maghreb arabe va-t-elle franchir le cap des intentions ? », mars 2004.